Rapport pour spécialistes

Solliciteur general Canada
Secretariat du Ministere

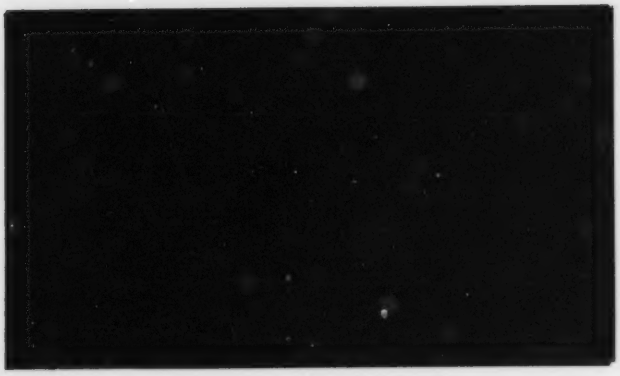

Anne Gauthier

INTERVENTION AUPRÈS DES CONJOINTS VIOLENTS

Contre Toutes Agressions Conjugales (C-TA-C) Inc.

1991-10

Ce rapport a été rédigé en vertu d'un contrat pour la Direction des affaires correctionnelles, Solliciteur général du Canada, et a été présenté tel quel au Ministère. Les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteur et ne représentent pas nécessairement celles du Ministère.

Ce document est disponible en anglais. This document is available in English.

CAT No. JS4-1/1991-10
ISBN: 0-662-58524-0

92-06134/

Résumé

La ressource d'intervention auprès des conjoints violents C-TA-C inc. (Contre toutes agressions conjugales), nouvellement implantée à Rimouski, se donne comme objectif principal de faire cesser toutes les formes de violence conjugale en intervenant directement auprès des conjoints violents. Cette ressource se distingue de certains autres groupes qui axent leur intervention uniquement au niveau du dépistage et de la cessation de l'agir de la violence physique. L'approche proféministe préconisée par C-TA-C responsabilise les hommes face à toutes les formes de violence qu'ils exercent pour contrôler leur partenaire. Cet aspect de l'intervention est essentiel et primordial pour la ressource C-TA-C.

Remerciements

L'élaboration d'un rapport final suppose la participation de différents acteurs. Pour la réalisation du présent rapport, de nombreuses collaborations ont été nécessaires. Ainsi, nous tenons à remercier les personnes ou organismes suivants :

Le ministère du Solliciteur général du Canada pour son soutien financier qui a rendu possible l'expérimentation du projet ainsi que ses responsables, mesdames Paule Morin et Marielle Hétu du bureau de Québec et madame Carolyne Cyr Haythornthwaite du bureau d'Ottawa.

Le conseil d'administration de C-TA-C, principalement madame Hélène Cadrin, superviseure des employés, pour ses judicieux conseils, MM. Pierre Palin et Normand Anctil, respectivement président et coordonnateur de l'organisme, ainsi que mesdames Solange Charest et Marthe Hamel du Département de santé communautaire de Rimouski (DSC) pour la relecture du rapport.

Mesdames Diane Morin, Claire Nadeau et Janine Charest pour le travail de secrétariat.

Madame Sylvie Kirouac pour la vérification du questionnaire. Madame Danielle Ruest pour le codage et la saisie des données, monsieur Gilbert Otis pour le traitement des données ainsi que monsieur Jean-Pierre St-Cyr pour la recherche de statistiques.

Finalement, monsieur Robert Maguire, Directeur du DSC, pour le prêt de locaux et de matériel facilitant la réalisation de ce projet ainsi que l'ensemble du personnel du DSC pour leur gentillesse et soutien.

Préface

Depuis les deux dernières décennies, les groupes de femmes dénoncent les différentes manifestations de violence dont elles sont victimes. Le viol, la violence conjugale et familiale, le harcèlement sexuel, la discrimination dans l'emploi, l'inéquité salariale, la pornographie et la pauvreté sont quelques-unes des formes d'oppression que vivent les femmes dans la société occidentale.

La violence conjugale est un phénomène social reconnu. Au Québec en 1985, le ministère de la Santé et des Services sociaux estimait à 300,000 le nombre de femmes de plus de 15 ans qui vivaient dans un contexte de violence conjugale. Cette forme d'agression s'inscrit dans un système plus global de violence faite aux femmes, lequel rend possible le pouvoir de domination individuel d'un homme sur sa conjointe.

La violence conjugale est fondamentalement un moyen de contrôle et non une perte de contrôle. L'homme violent est la seule personne responsable de la violence qu'il exerce. Rien ne peut justifier ni excuser la violence contre les femmes. Toute tentative d'explication, qu'elle soit à connotation biologique ou psychologique ne peut servir à excuser un tel comportement en déresponsabilisant les hommes de même que la société en général et en laissant croire que le mépris ou la haine font de certains hommes des criminels irrécupérables.

Les services pour hommes violents doivent viser par leurs interventions à enrayer toutes formes de violence verbale, psychologique, physique et sexuelle.

La violence physique et sexuelle ainsi que les menaces de mort sont des actes reconnus prohibés par le Code criminel canadien. Depuis 1986, les ministères de la Justice du Québec et du Solliciteur général ont pris les mesures nécessaires dans le but de circonscrire leur intervention en proposant une politique intégrée dans le domaine de la violence conjugale.

L'homicide et les traumatismes physiques sont les résultats de l'utilisation de la violence physique. Les gestes d'agression présupposent l'existence au préalables des autres formes

de violence conjugale avant leur commission. La violence verbale et psychologique doit être elle aussi dénoncée comme préjudiciable à la santé mentale de l'individu et de la collectivité. Les femmes et les enfants qui en sont victimes doivent pouvoir avoir recours à des services interdisciplinaires spécialisés et concertés. La force physique n'est pas le seul moyen d'assurer la domination et le contrôle sur les femmes. L'intelligence et l'ingéniosité que peuvent demander l'utilisation de la violence verbale et psychologique sont les moyens les plus efficaces pour assurer l'instauration et le maintien du contrôle des femmes par la peur. Ces formes d'agression plus subtiles et insidieuses ont pour résultat d'intimider les plus fortes et de garder sous silence ces formes d'oppression.

Dans les dernières années, l'accent a été mis sur «l'inacceptable» violence physique et l'appareil judiciaire a pu, grâce aux dispositions du Code criminel, appuyer cet interdit.

La banalisation de toutes les formes de violence doit cesser. Des mesures concrètes doivent être prises dès maintenant par les ministères et les organismes concernés pour empêcher que ne se reproduise dans les prochaines décennies le phénomène de la violence conjugale.

Hélène Cadrin
Superviseure des employés et
vice-présidente du conseil d'administration
de C-TA-C inc.

Table des matières

Résumé i
Remerciements ii
Préface iii
Table des matières v
Liste des tableaux viii
Liste des annexes ix
Liste des sigles x

Introduction 1

Chapitre I Exposé de la situation 4
1. Contexte social de la violence conjugale 5
1.1 Prévalence 5
1.2 Essai de définition 6
1.3 Les maisons d'hébergement 7
2. Le cycle de la violence 8
2.1 La phase tension 9
2.2 La phase agression 9
2.3 La phase justification 9
2.4 La phase rémission 10
3. Les programmes d'intervention pour conjoints violents 10
4. Les types d'approches 11
4.1 Approche axée sur l'individu 11
4.2 Approche axée sur la pathologie 11
4.3 Approche axée sur le socio-culturel 11
4.4 Approche proféministe 12

Chapitre II Le projet 13
1. Le programme d'intervention C-TA-C 14
1.1 Historique 14
1.2 Structure et organisation administrative 15
1.2.1 Assemblée générale 15
1.2.2 Conseil d'administration 15
1.3 Les critères d'admission pour les participants 15
1.4 L'approche privilégiée 16
1.5 Les principes de base 16
1.6 Les prémisses de base spécifiques 18
1.7 Les objectifs poursuivis 18

2. La stratégie d'implantation..... 19

2.1. Stratégie et embauche du personnel..... 19
2.1.1 Le coanimateur-coordonnateur..... 19
2.1.2 La coanimatrice..... 20
2.2 Structure de référence et partenariat..... 20
2.3 Couverture médiatique et publicité..... 21
2.4 Recherche de financement et appui du milieu..... 22

3. Élaboration d'outils d'intervention..... 22

3.1 Le programme d'intervention..... 22
3.2 Le registre des comportements violents et contrôlants..... 22
3.3 Le plan de responsabilisation individuel..... 23
3.4 Le journal de bord..... 23
3.5 La confrontation de la violence et des comportements contrôlants..... 23

4. Les outils d'évaluation..... 23

4.1 Les apprentissages visés..... 23
4.2 Le plan d'intervention individualisé (PII)..... 25
4.3 La grille d'évaluation..... 25

Chapitre III Les services..... 26

1. Les services directs..... 27

1.1 Le groupe d'intervention..... 27
1.2 Le groupe de soutien..... 27
1.3 Autres services directs..... 28

2. Les services indirects..... 28

2.1 Le volet sensibilisation/conscientisation du public..... 28
2.2 Le volet sensibilisation/conscientisation des intervenants..... 29

Chapitre IV La clientèle..... 30

1. Méthodologie..... 31

2. La population étudiée..... 31

3. Cueillette des données..... 31

4. Traitement des données..... 31

5. Population de référence..... 32

6. Analyse des données..... 32

7. Identification..... 32

7.1 Lieu de résidence..... 32
7.2 Caractéristiques socio-économiques..... 33

8. Participation au programme de C-TA-C..... 35

9. Portrait socio-sanitaire des clients de C-TA-C 37
9.1 Les professionnels aidants 37
9.2 Les idées suicidaires et les tentatives de suicide 37
10. Portait socio-sanitaire des enfants des clients de C-TA-C 38
11. Caractéristiques psychosociales 39
11.1 Antécédents familiaux 39
11.2 Départ du domicile familial 40
11.3 Contact avec la famille 41
11.4 Violence exercée envers la conjointe 42
11.4.1 Tactiques de violence utilisées envers la conjointe 43
11.5 Violence exercée envers les enfants 44
11.5.1 Tactiques de violence utilisées envers les enfants 45
11.6 Perception des clients de C-TA-C selon certaines questions 46
Chapitre V Discussion 49
Conclusion 59
Références 62
Annexes

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Population étudiée selon le lieu de résidence
TABLEAU 2	Caractéristiques socio-économiques de la population étudiée
TABLEAU 3	Participation au programme de C-TA-C selon certaines caractéristiques
TABLEAU 4	Portrait socio-sanitaire de la population à l'étude
TABLEAU 5	Idées suicidaires et tentatives de suicide
TABLEAU 6	Portrait socio-sanitaire des enfants des clients de C-TA-C
TABLEAU 7	Problèmes de comportement et d'apprentissage selon le sexe de l'enfant
TABLEAU 8	Antécédents familiaux de la population à l'étude
TABLEAU 9	Départ du domicile familial selon l'âge et la raison
TABLEAU 10	Contact avec la famille
TABLEAU 11	Proportion des clients ayant exercé de la violence envers leur conjointe
TABLEAU 12	Tactiques de violence utilisées envers la conjointe
TABLEAU 13	Violence exercée envers les enfants
TABLEAU 14	Tactiques de violence utilisées envers les enfants
TABLEAU 15	Perception des clients de C-TA-C selon certaines questions

Liste des annexes

ANNEXE 1 Présentation de l'organisme C-TA-C

ANNEXE 2 Outils d'intervention et d'évaluation

ANNEXE 3 Questionnaire d'évaluation

Liste des sigles

C-TA-C	Contre toutes agressions conjugales inc.
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CCCSF	Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
CLSC	Centre local de services communautaires
CRSSS	Conseil régional de la santé et des services sociaux
CSS	Centre de services sociaux
DSC	Département de santé communautaire
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
SEMO	Service externe de main d'oeuvre
SPSS	Statistical Package for the Social Science

Introduction

L'intervention auprès des conjoints violents est un phénomène relativement nouveau. Jusqu'à tout récemment, les services offerts en violence conjugale se limitaient, on le comprendra facilement, à l'aide aux femmes violentées. Il était essentiel de développer des ressources adéquates répondant aux besoins des femmes victimes de la violence ainsi qu'à leurs enfants.

Depuis peu, se sont développés parallèlement à ces ressources, des services d'aide pour conjoints violents. Ces ressources se donnent pour but de faire cesser l'agir violent en intervenant directement auprès des hommes agresseurs. Le premier service du genre a vu le jour au Québec il y a une dizaine d'années. Depuis, plus de 16 ressources ont été mises sur pied. En 1990, près de 25 ressources québécoises du genre étaient recensées.

Le groupe d'intervention C-TA-C (Contre toutes agressions conjugales) est une ressource d'intervention auprès des conjoints violents nouvellement implantée à Rimouski. Une subvention versée par le ministère du Solliciteur général du Canada a permis la réalisation de ses activités pour la dernière année.

Le présent rapport se veut un bilan de la première année d'activité de la ressource C-TA-C. Il contient, en première partie, une description de l'ampleur du phénomène de la violence faite aux femmes, un essai de définition de la violence conjugale, un bref rappel du travail effectué par les maisons d'hébergement. Le cycle de la violence, les types d'approche en intervention auprès des hommes violents sont également abordés dans cette première partie.

La deuxième partie traite spécifiquement de l'organisme C-TA-C inc. On y retrouve son historique, sa structure administrative, l'approche préconisée, ses principes de base, ses outils d'intervention et d'évaluation, sa stratégie d'implantation.

La troisième partie fait un tour d'horizon sur les services offerts par les intervenants de C-TA-C.

Dans la quatrième partie, un portrait de la clientèle utilisatrice des services de l'organisme est dressé. Le profil des utilisateurs est par la suite comparé à celui dressé par Gilles

Rondeau dans son étude «Programme québécois d'aide aux conjoints violents : Rapport sur les seize organismes existants au Québec» (1989)[1].

Finalement, la cinquième partie permet la discussion mettant en relief les questionnements suscités par la pratique auprès des conjoints violents et propose certaines avenues quant à la poursuite et à l'amélioration de l'intervention.

1 Rondeau, Gilles (1989). Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : Rapport sur les seize organismes existants au Québec, collection Études et analyses, ministère de la Santé et des Services sociaux, 180 p.

Chapitre I

Exposé de la situation

1. Contexte social de la violence conjugale

1.1 Prévalence

Bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'importance de la problématique de la violence conjugale, ce n'est que depuis quelques années que l'on tente de comprendre ce phénomène. Jusqu'à tout récemment, on considérait que cette forme de violence faisait partie des rapports privés existant entre deux personnes adultes et qu'elle n'avait aucune incidence sociale. La portée sociale de la violence conjugale commence à peine à être reconnue.

Cette reconnaissance est attribuable aux groupes de femmes qui, depuis le début des années 1970, dénoncent la violence faite aux femmes et travaillent à enrayer ce genre de rapport de domination où les droits des hommes prévalent sur ceux des femmes. Le travail réalisé par ces groupes se manifeste particulièrement par la mise en place de divers services d'aide pour les femmes ainsi que pour leurs enfants (centres de jour pour femmes, maisons d'hébergement, centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, services externes de main d'oeuvre, etc.). Ces ressources ont pour but de venir en aide aux femmes en les supportant dans leurs démarches vers l'atteinte d'une plus grande autonomie. Cependant, malgré le travail effectué et le soutien apporté, la violence conjugale persiste.

Les statistiques disponibles au niveau de la violence conjugale corroborent l'ampleur de ce phénomène. Au Canada, en 1980, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) estimait qu'une femme sur 10 était violentée par son conjoint. En 1985, les chiffres dévoilés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) révèlaient qu'au Québec une femme sur 8 était victime de violence. En 1988, sur 166 meurtres commis, plus de 50 étaient des meurtres perpétrés contre des femmes et des enfants dans un contexte de violence conjugale. Ce chiffre représente le tiers de l'ensemble des homicides. Sur le plan judiciaire, on assiste à une augmentation considérable des dénonciations des infractions relatives à la violence conjugale qui sont passées de 6559 en 1987, à 8096 en 1988 et à 9376 en 1989 (ministère de la Sécurité publique, 1990).

1.2 Essai de définition

La violence conjugale consiste en une série de gestes posés de façon consciente dans le but d'instaurer et de maintenir des rapports de domination entre l'homme agresseur et la femme victime. «Le vrai visage de la violence, c'est celui du geste conscient, posé avec calcul pour maintenir certains privilèges, rester en contrôle de l'autre, se l'assujettir à tout jamais» (Rondeau, 1989).

La violence n'implique pas nécessairement un contact physique. Les comportements d'intimidation, les gestes visant à créer un climat de peur ou à détruire l'autodétermination et l'estime de soi sont des actes de violence aux effets les plus néfastes.

La violence est un acte d'exercice de contrôle. Tout comportement qui vise à empêcher une femme de faire ce qu'elle veut, à la forcer à faire ce qu'elle ne veut pas ou qui la terrorise est un exercice de contrôle. La violence prend racine dans le système social qui sous-tend les rapports inégalitaires entre les sexes par la prédominance des hommes sur les femmes. Bien que la violence tire son origine du système social, elle reste un comportement appris et choisi individuellement.

La définition la plus largement acceptée par les auteurs pour décrire la violence conjugale est la suivante : femme battue (violence physique), menacée de l'être ou objet de scènes qui laissent présumer qu'elle le sera (violence verbale) ou encore humiliée par des critiques, des railleries lesquelles à long terme peuvent détruire la personnalité et l'assurance (violence psychologique). Cette violence est exercée par le conjoint dans les cadres du mariage, de l'union de fait ou encore après que la femme l'ait quitté (Shee, 1980).

Cette définition permet de distinguer les différentes formes de violence dont sont victimes les femmes : violence psychologique, verbale et physique. À ces trois formes de violence s'ajoute la violence sexuelle (Regroupement provincial, 1987).

Ces quatre formes de violence peuvent se définir ainsi :

— la violence psychologique : consiste à dénigrer une personne par des paroles visant à atteindre son intégrité physique et morale;

— la violence verbale : consiste à intimider une personne par des menaces;

— la violence physique : consiste à exercer des agressions physiques sur une personne dans le but de lui faire mal physiquement;

— la violence sexuelle : consiste à obliger, par la peur ou par la force, une personne à avoir des relations sexuelles non désirées (Larouche, 1985).

1.3 Les maisons d'hébergement

Du travail effectué par le mouvement féministe a émergé différentes ressources d'aide pour les femmes victimes de violence conjugale. La première ressource d'hébergement pour femmes victimes de violence fut probablement celle mise sur pied en 1972 en Colombie-Britannique, au Canada. En 1973, la première maison d'hébergement du Québec était créée. Dès le début de leur existence, les maisons d'hébergement ont su répondre aux besoins des femmes victimes de violence. En 1979, existaient au Canada 71 refuges pour femmes et enfants. En 1987, on en comptait 230, dont une soixantaine au Québec. À la fin de 1988, 292 maisons d'hébergement desservaient la clientèle canadienne (Vis-à-vis, 1989). Chaque année, les maisons d'hébergement québécoises accueillent 6000 femmes et leurs 4000 enfants (Regroupement provincial, 1990). En 1990, les 46 maisons d'hébergement membres du Regroupement provincial des maisons d'hébergement ont répondu à près de 10 000 demandes d'hébergement et à 120 597 demandes d'information relatives à la violence conjugale (écoute téléphonique, consultations externes, accompagnement, etc.).

Plus près de nous, au Québec, dans la région 01, les 4 maisons d'hébergement de Rimouski, de Pabos, de Matane et de Ste-Anne-des-Monts ont accueilli en 1989/1990 près

de 240 femmes et 250 enfants (Regroupement provincial, 1990). Les services offerts par les maisons d'hébergement le sont dans une perspective féministe. L'intervention tend à appuyer les femmes dans leurs démarches d'autonomie et cela peu importe les choix qu'elles font.

2. Le cycle de la violence

Avant de rompre définitivement d'avec un conjoint violent, de nombreuses femmes victimes de violence font plusieurs séjours en maison d'hébergement et retournent, entre chaque séjour, avec leur conjoint violent. On peut parler ici de rupture évolutive. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène. Dans un premier temps, mentionnons que, très jeunes, les femmes apprennent à vivre dans un climat de peur et à normaliser la peur qu'elles ressentent. Elles développent la perception d'un manque de contrôle et de pouvoir sur leur vie et ressentent un sentiment d'impuissance. Cette façon de se percevoir augmente la victimisation qui est, en fait, un processus amenant les femmes à accepter la violence et qui fait en sorte que leur seuil de tolérance à cette violence devient toujours plus élevé. La principale cause de la victimisation vient de la vulnérabilité liée au statut de dépendance autant économique qu'affective des femmes en général. Les femmes violentées se sentent sans défense et surtout sans pouvoir face à la violence qu'elles subissent et ne trouvent aucun moyen pour y échapper.

Lorsqu'on parle de violence conjugale, on doit nécessairement s'attarder au cycle de cette violence où l'on distingue quatre phases : tension, agression, justification et rémission (Regroupement provincial, 1981).

Cycle de la violence

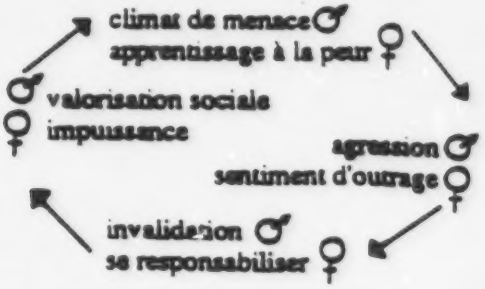

2.1 La phase tension

La phase tension se caractérise par l'installation d'un climat de menace et de tension que la victime tente d'atténuer en surveillant ses paroles, en évitant de contrarier l'agresseur, en cherchant à lui faire plaisir. Ces attitudes, adoptées par la victime, visent à se protéger contre la menace de violence, qu'elle soit explicite (menace de coups, de rupture, injures, etc.) ou implicite (attitude, regard, silence, intimidation, etc.). Chez la victime, cette phase se caractérise par l'apprentissage de la peur.

2.2 La phase agression

La phase agression se caractérise par le renforcement de l'acte violent. Dans un premier temps, l'agression provoque chez la victime un sentiment de colère, d'humiliation et d'outrage.

2.3 La phase justification

La phase justification se caractérise par les efforts, déployés par l'agresseur, pour minimiser la gravité de sa violence en invoquant diverses excuses (alcool, perte d'emploi, provocation de la conjointe, etc.). Les sentiments d'outrage et de colère ressentis par la victime sont rapidement invalidés par les réactions et justifications qui amènent la victime à se percevoir comme responsable des comportements violents de son conjoint. La victime se responsabilise face à la violence subie et cherche à modifier ses comportements afin de parvenir à résorber cette violence.

2.4 La phase rémission

La phase rémission se caractérise par l'oblitération des sentiments d'agressivité et de méfiance due à l'adoption, par l'agresseur, d'un comportement affectueux ou par la formulation de promesses de changement. Ces nouvelles attitudes laissent miroiter la cessation de l'agir violent, ce qui contribue à nourrir l'espoir d'un changement et à maintenir élevé le seuil de tolérance de la victime face à l'agression.

3. Les programmes d'intervention pour conjoints violents

Les programmes d'intervention pour conjoints violents se veulent des ressources complémentaires à celles offertes aux victimes. Ces ressources agissent au niveau de la problématique de la violence conjugale en intervenant directement auprès des hommes violents. L'intervention diffère d'un groupe à l'autre selon l'approche préconisée et les buts recherchés.

Ce n'est que 10 ans après l'établissement des premières maisons d'hébergement qu'eut lieu ' mise sur pied d ' ssources québécoises pour conjoints violents. Jusqu'alors, aucune source n'avait p ocation d'intervenir auprès de cette clientèle.

Les programmes pour conjoints violents sont une forme d'intervention sociale qui progresse très rapidement. Au Canada, en 1984, on comptait près de 25 groupes de ce genre. En 1988, le nombre de groupe était passé à 114 (Santé mentale, 1990).

De façon générale, ces organismes se donnent comme principal objectif de provoquer chez les participants à leur programme, la modification comportementale préalable à la cessation de l'agir violent. Certains de ces groupes axent leur intervention sur l'arrêt de la violence physique, ne s'attardant que peu au dépistage et à la cessation des autres formes de violence (psychologique, verbale ou sexuelle).

Bien que les objectifs soient sensiblement les mêmes d'un groupe à l'autre, la base de l'intervention diffère selon le type d'approche préconisée. Au Québec, on recense principalement quatre types d'approche.

4. Les quatre types d'approche

4.1 Approche axée sur l'individu

Cette approche accorde une importance primordiale à l'individu. L'intervention est conçue en fonction de ses besoins et tend à l'amener à découvrir ses propres alternatives pour contrer ses comportements violents.

Le groupe d'intervention permet le partage d'une similarité de vécu et le développement d'interaction entre les participants. Le groupe est vu comme un médium favorable au travail individuel.

4.2 Approche axée sur la pathologie

Cette approche donne une importance particulière à l'aspect pathologique des comportements. Le programme est d'inspiration psychiatrique et légale. L'usage de différents éléments empruntés à la psychologie cognitive, behaviorale et éducationnelle est fréquent.

Selon cette approche, l'homme violent doit découvrir d'autres modes d'expression de la colère qui sont jugés plus acceptables.

4.3 Approche axée sur le socio-culturel

Cette approche axe son intervention sur la démarche de groupe qui est perçue comme un moyen par excellence pour atteindre les objectifs de resocialisation et permettre le travail individuel.

L'intervention vise à augmenter la responsabilité des participants en perçant leurs mécanismes de défense. Cette approche tient compte de la souffrance des hommes et veut rompre l'isolement dans lequel ils vivent. Elle tend à consolider les nouveaux comportements par le renforcement positif.

4.4 Approche proféministe

L'approche proféministe s'inspire largement de l'approche développée par le groupe d'intervention pour hommes violents «Emerge» de Boston aux États-Unis. Selon cette approche, l'homme est entièrement responsable de sa violence qui est perçue comme un comportement appris socialement et choisi individuellement.
L'axe d'intervention préconisée par l'approche proféministe se situe au niveau des rapports de pouvoir et de contrôle qu'adoptent les hommes violents. L'intervention doit permettre d'identifier clairement et de travailler à enrayer les comportements contrôlants exercés par ces hommes.

Une attention particulière est accordée à la violence psychologique qui, bien que plus difficile à identifier, reste des plus pernicieuses.

Finalement, dans cette approche, un travail de conscientisation quant à la violence exercée est fait afin de remettre entre les mains des hommes violents la responsabilité des conséquences de leurs actes. La souffrance des hommes occupe un champ relativement restreint; ces derniers n'étant pas perçus comme des victimes, mais bien comme des agresseurs.

Chapitre II

Le projet

1. Le programme d'intervention C-TA-C

1.1 Historique

En janvier 1988, à Rimouski, est entreprise une démarche de consultation élargie auprès d'une trentaine d'organismes publics et communautaires. Cette consultation, effectuée par le CLSC de l'Estuaire auprès des intervenants et intervenantes de divers organismes, vise à prendre la mesure du besoin afin de vérifier la pertinence de mettre sur pied une ressource pour hommes violents à Rimouski. Les résultats de cette démarche sont concluants : 98 % des intervenants consultés estiment que le besoin est bien réel. Dès juin 1988, une table de consultation élargie, formée de représentants de tous les organismes consultés, est créée. Les membres de cette table doivent définir les principes de base d'une éventuelle ressource pour hommes violents et nommer un comité de travail à cet effet. Le mandat de ce comité est d'enclencher les démarches en vue de mettre sur pied une ressource communautaire d'intervention auprès des hommes violents en milieu conjugal.

À l'automne 1988, un comité de travail (conseil d'administration provisoire) auquel collaborent plusieurs organismes du milieu tels que le Centre des services sociaux (CSS), le Centre local de services communautaires (CLSC), le Département de santé communautaire (DSC), la Sûreté municipale, les Services correctionnels du Canada et les Services de probation, etc., est formé (annexe 1).

En décembre 1988, C-TA-C inc. reçoit, grâce au travail des membres du conseil d'administration provisoire, ses lettres patentes. Les membres de ce comité travaillent également à rendre C-TA-C autonome et fonctionnel tant au point de vue financier que légal.

Le 1er novembre 1989, C-TA-C procède à son assemblée générale de fondation et se dote d'un conseil d'administration formé d'intervenants provenant de divers organismes oeuvrant au niveau de la problématique de la violence conjugale (service de libération conditionnelle, CLSC, CSS, DSC, CALACS, Sûreté municipale, Centre de détention).

L'ouverture officielle des services de C-TA-C a lieu en février 1990. Le premier programme d'intervention commence au cours du même mois.

1.2 Structure et organisation administrative

1.2.1 Assemblée générale

L'assemblée générale de la Corporation est composée des membres en règle au moment de sa tenue. L'assemblée a tous les droits en ce qui a trait aux buts et intérêts de la Corporation.

1.2.2 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept membres élus par l'assemblée générale annuelle. Le coordonnateur siège d'office, sans droit de vote, avec voix consultative seulement. Parmi les sept membres élus en assemblée générale annuelle, un seul administrateur peut provenir des employés salariés (excluant le coordonnateur) ou bénévoles oeuvrant au sein de C-TA-C. Un poste est réservé pour une administratrice provenant d'un groupe impliqué dans la problématique de la violence faite aux femmes.

1.3 Les critères d'admission pour les participants

— le participant s'inscrit sur une base volontaire;

— la ressource n'accueille pas plus de 50 % de probationnaires, de libérés conditionnels fédéral et provincial, de détenus fédéral et provincial pour chacun des groupes;

— la ressource n'accepte pas les individus en attente de sentence;

— l'ordonnance de cour n'est pas en elle-même une obligation pour la ressource, la ressource n'étant pas subordonnée à l'appareil judiciaire;

— l'entrevue individuelle d'évaluation détermine s'il y a des motifs de refus à l'intégration du groupe : dénégation butée, criminalité lourde, psychiatrie grave;

— les hommes présentant des déficiences psychiatriques graves et une lourde toxicomanie pourront être orientés vers une ressource extérieure. Ils pourront alors intégrer le groupe parallèlement à un suivi spécialisé tel qu'il sera spécifié dans une clause particulière du contrat;

— la ressource dessert d'abord les hommes violents de la MRC de Rimouski-Neigette.

1.4 Une approche proféministe

L'acquisition de nouvelles valeurs n'est possible que par la mise en place de rapports égalitaires où les droits des femmes sont respectés. Afin d'agir de façon responsable et efficace et de tendre vers le respect de ses droits, C-TA-C a opté pour le type d'intervention proféministe. Cette approche situe son intervention au niveau du pouvoir et du contrôle et redonne l'entière responsabilité de l'exercice de la violence aux hommes agresseurs.

1.5 Les principes de base

La ressource C-TA-C a adopté les principes de base suivants sur lesquels elle appuie son action :

— la ressource est un groupe de croissance et d'aide pour hommes violents et non pas un groupe thérapeutique, la violence n'y étant pas abordée comme étant une pathologie;

— la ressource a une préoccupation de conscientisation et doit adopter une approche sociale globale dans l'intervention auprès des hommes violents;

— la ressource considère que le comportement violent est appris et choisi;

— la ressource considère que l'homme violent a le contrôle et le pouvoir de ses gestes;

— la ressource tient compte des manifestations de violence verbale, psychologique et sexuelle autant que physique;

— la ressource reconnaît clairement que la violence physique et sexuelle ainsi que les menaces de mort sont des actes criminels;

— la ressource ne remplace en aucun cas ni ne supplée aux démarches judiciaires devant entourer les cas de violence. Elle ne doit donc pas servir à déjudiciariser ni à judiciariser les cas de violence;

— la ressource tient compte primordialement de la sécurité des femmes victimes de violence et de celle de leurs enfants;

— la ressource précise que ses services ne mettent pas à l'abri la victime de violence et qu'elle ne peut garantir en aucun cas la résolution du problème de violence;

— la ressource fait en sorte que ses critères d'admissibilité obligent l'accès à ses services sur une base volontaire;

— la ressource favorise l'application des principes de base qui régissent la confidentialité;

— la ressource a une préoccupation d'éducation, d'information et de sensibilisation auprès de la communauté;

— la ressource s'assure que la structure responsable de son implantation et de son fonctionnement inclut dans ses rangs des représentantes de groupes de femmes travaillant dans le domaine de la violence, telles que La Débrouille, Hébergement pour femmes, La Maison des femmes de Rimouski, le CALACS, etc.;

— la ressource a comme préoccupation que son financement ne nuise en aucun cas au financement actuel des maisons d'hébergement pour femmes violentées ou de d'autres groupes de femmes préoccupées par la violence. Dans l'éventualité où la

ressource devrait faire appel à une ressource de financement locale identique à celle de ces derniers organismes, elle devra recommander alors qu'on fasse appel ici à de nouveaux budgets;

— la ressource n'est pas subordonnée à l'appareil judiciaire;

— la ressource s'affiche comme un interlocuteur autonome et complémentaire au réseau impliqué dans le domaine de la violence conjugale.

1.6 Les prémisses de base spécifiques

Plus spécifiquement, C-TA-C privilégie quatre prémisses de base :

— la violence est un crime;

— la violence est un comportement appris et choisi;

— l'entière responsabilité de la violence et du changement appartient à l'homme violent;

— la cessation du comportement violent et contrôlant est un préalable à tout autre changement.

1.7 Les objectifs poursuivis

C-TA-C se définit comme un groupe de conscientisation et d'intervention, d'aide et d'entraide auprès des hommes violents en milieu conjugal. Ses objectifs, élaborés autour d'une optique de prévention, sont les suivants :

Objectif général :

Faire cesser l'agir de toutes formes de violence en intervenant directement auprès des hommes violents.

Objectifs spécifiques :

— prendre les moyens nécessaires afin d'assurer la protection et la sécurité des victimes de violence conjugale;

— responsabiliser les hommes violents face à la violence exercée;

— développer la prise de conscience face aux comportements abusifs;

— motiver les hommes violents à changer de comportement;

— sensibiliser, éduquer, conscientiser, informer le milieu à la dimension de la violence conjugale.

2. La stratégie d'implantation

C-TA-C est un projet d'implantation et d'expérimentation d'un service d'aide pour conjoints violents en milieu conjugal. La stratégie d'implantation consiste à jeter les bases et à structurer l'intervention, à élaborer les outils nécessaires, à prévoir un mécanisme d'évaluation des résultats, etc.

2.1 Sélection et embauche du personnel

L'intervention auprès des hommes violents demande une cohérence et une analyse sociale conforme à l'approche proféministe privilégiée par C-TA-C. Les membres du personnel ont été sélectionnés en fonction de ce critère. Ils ont été jugés aptes, par leur formation et leur expérience, à accomplir les tâches demandées conformément à l'approche choisie.

2.1.1 Le coanimateur—coordonnateur

— assure la gestion du projet;

— planifie, organise et coordonne les activités;

- élabore les outils d'intervention et d'évaluation;
- procède à l'évaluation des clients (début de programme et fin de programme);
- assure les relations publiques;
- coordonne les recherches de financement;
- coanime les rencontres de groupe, etc.

2.1.2 La coanimatrice

- élabore les outils d'intervention et d'évaluation;
- procède à l'évaluation des clients (fin de programme);
- participe aux recherches de financement;
- rédige les rapports des rencontres hebdomadaires;
- coanime les rencontres, etc.

2.2 Structure de référence et partenariat

Une tournée d'information organisée par le personnel de C-TA-C a permis de rencontrer l'ensemble des intervenants en violence conjugale sur le territoire de Rimouski-Neigette et de les informer sur le programme d'aide et d'intervention (le service de probation, les services d'alcoolisme et de toxicomanie, les CLSC, les CSS, les services correctionnels, etc.). Cette tournée avait comme objectif d'établir des ententes entre ces organismes et C-TA-C au niveau de la référence et devrait donner lieu, dans les mois à venir, à la signature des protocoles d'entente. À cet effet, mentionnons que des efforts de concertation ont déjà été entrepris en région. Ces efforts se sont concrétisés par la création d'une table

de concertation en violence conjugale et par une volonté de cohérence au niveau de l'intervention.

Par ailleurs, les intervenants de C-TA-C sont invités à participer, de façon régulière, à des discussions de cas dont le but est d'élaborer une stratégie d'intervention concertée concernant les clients violents envers leur conjointe ou leurs enfants. Cependant, à ce niveau, certaines difficultés ont été rencontrées. En effet, les intervenants en violence conjugale ne sont pas tous familiers avec l'approche préconisée par C-TA-C. Certains d'entre eux privilégient d'autres types d'approche, ce qui rend la mise en place d'une forme de partenariat interorganisme plus difficile.

2.3 Couverture médiatique et publicité

— **L'ouverture officielle** de C-TA-C, tenue le 28 février 1990, a été couverte par une conférence de presse à laquelle assistaient une trentaine de personnes (journalistes, intervenants du milieu);

— **Parution d'articles** :

Progrès Écho	mercredi, le 29 février 1990
Le Rimouskois	mardi, le 17 avril 1990
Le Rimouskois	mardi, le 3 avril 1990
Le Chroniqueur	mercredi, le 7 mars 1990

— **Émission de télévision et de radio**

Québec Est, Radio-Canada	automne 1989
CFLP	16 février et 6 mars et 1990

— **Dépliants, posters, cartes d'affaires** :

Élaboration d'un dépliant, d'un poster et d'une carte d'affaires;
distribution de près de 800 dépliants, de 30 posters et de 160 cartes d'affaires.

2.4 Recherche de financement et appui du milieu

Diverses démarches d'aide financière ont été entreprises auprès d'organismes subventionneurs (CRSSS, MSSS, Centraide, etc.) afin d'assurer la survie financière de C-TA-C après le 31 mars 1991; la subvention du ministère du Solliciteur général du Canada ayant été accordée dans le cadre d'un projet pilote et étant, par le fait même, non récurrente. Ces démarches ont reçu un appui de divers organismes (CLSC de l'Estuaire, CLSC des Basques, CLSC de la Mitis, Direction de la protection de la jeunesse, Sûreté municipale, Sûreté du Québec, etc.). Ces différents appuis ne se sont cependant pas encore traduits par des entrées de fonds. La survie de la ressource C-TA-C reste problématique et incertaine.

3. Les outils d'intervention

Afin de faciliter l'intervention, certains outils ont été élaborés (annexe 2). Ces outils permettent d'intervenir de façon cohérente, d'alimenter la discussion lors des sessions de groupe tout en permettant de confronter les hommes face à la violence qu'ils utilisent. Il s'agit principalement des outils suivants :

3.1 Le programme d'intervention

Le programme d'intervention est un outil de base servant de référence tout au long de la démarche de groupe. Il contient différentes données se rapportant aux critères d'admission, aux entrevues d'évaluation, aux apprentissages visés, etc.

3.2 Le registre des comportements violents et contrôlants

Le registre est utilisé de façon hebdomadaire par le participant et sert à identifier et à répertorier les actes de violence commis entre les rencontres. Tenir un registre des comportements violents et contrôlants permet l'analyse des comportements et alimente la discussion tout en donnant accès à la confrontation du participant par les animateurs et par les autres membres du groupe.

3.3 Le plan de responsabilisation individuel

Le plan de responsabilisation est un outil connexe au registre des comportements violents et contrôlants. Il est constitué d'actions concrètes que le participant s'engage à réaliser au cours de la semaine afin de changer ses comportements et attitudes. Il permet de vérifier si le passage de l'étape de conscientisation à celle du changement se fait réellement.

3.4 Le journal de bord

Le journal de bord est tenu, de façon hebdomadaire, par les animateurs de C-TA-C. Ce journal contient le plan de chacune des rencontres, les exercices effectués par le groupe ainsi que les impressions des animateurs quant au cheminement des participants.

3.5 La confrontation de la violence et des comportements contrôlants

La confrontation est l'outil de base de l'animation du groupe d'intervention. Elle est utilisée tout au long des rencontres et vise à centrer le participant sur ses actes de violence et à le conscientiser quant aux effets qu'elle a sur son entourage en général et sur sa conjointe en particulier.

4. Les outils d'évaluation

Afin de permettre l'évaluation des apprentissages effectués tout au long de la démarche de groupe, certains outils d'évaluation ont été élaborés. Ces outils sont principalement :

4.1 Les apprentissages visés

Chaque séance doit permettre aux participants de faire des apprentissages concrets reliés au vécu quotidien. Afin de vérifier et de mesurer les changements effectués, 12 apprentissages ont été élaborés en début de programme. L'atteinte de chacun de ces apprentissages permet de constater si l'amorce de changement comportemental se fait réellement. Ces apprentissages sont :

— identifier et dénoncer ses agirs violents et contrôlants face à sa partenaire;

— accepter d'être confronté sur les actes, opinions et attitudes choisis;

— identifier et se conscientiser face aux conséquences et aux torts causés à sa partenaire et/ou à ses enfants;

— identifier et se conscientiser face aux présumés gains et privilèges obtenus en utilisant la force ou la menace;

— apprendre à identifier son cycle de violence et à agir sur celui-ci par la responsabilité personnelle;

— apprendre à faire des actions concrètes et personnalisées afin d'être à l'écoute des besoins de sa partenaire;

— apprendre à faire des actions concrètes pour assurer la sécurité de sa partenaire et/ou de ses enfants;

— apprendre à respecter les points de vue, décisions et agirs de sa partenaire;

— arrêter les attitudes et comportements méprisants et apprendre à reconnaître la valeur et les capacités individuelles des femmes;

— apprendre à participer à un partage équitable des responsabilités parentales et/ou familiales;

— apprendre à se motiver à poursuivre la recherche d'une relation égalitaire avec sa partenaire;

— apprendre à agir sur la dépendance affective face à sa partenaire en faisant des actions concrètes.

4.2 Le plan d'intervention individualisé (PII)

Le plan d'intervention individualisé précise, en début de programme, les éléments prioritaires à poursuivre de façon individuelle avec chaque participants. Le PII centre l'intervention, lors des rencontres de groupe, de façon à faire cheminer chaque individu selon ses besoins et difficultés vers l'atteinte des objectifs ou apprentissages visés par le programme. Finalement, le PII permet de vérifier si les apprentissages sont effectués et propose un cheminement adéquat hors programme.

4.3 La grille d'évaluation

La grille d'évaluation reprend les apprentissages visés et vérifie leur atteinte par chacun des participants. Elle a été utilisée après chaque session de 14 rencontres pour chacun des participants. Bien que la grille soit intéressante, les résultats obtenus par son utilisation restent subjectifs. Il est essentiel de s'en servir qu'avec précaution et d'éviter de tirer des conclusions trop hâtives. La grille devrait être vue comme un outil de travail permettant aux animateurs d'identifier les lacunes pour chacun des participants, de cerner les objectifs non atteints afin d'orienter ou de réorienter l'intervention pour chacun d'entre eux. À cet égard, la grille d'évaluation reste un outil de travail exclusivement interne.

Chapitre III

Les services

1. Les services directs

1.1 Le groupe d'intervention

C-TA-C inc. rejoint la majeure partie de sa clientèle par le groupe d'intervention qui est l'outil de base permettant l'atteinte des objectifs poursuivis par le programme. Le cheminement de groupe rend possible l'interaction et la confrontation entre pairs. Le groupe d'intervention de C-TA-C est ouvert, c'est-à-dire que l'intégration de nouveaux participants en cours de cheminement est privilégiée. Cette méthode d'intégration facilite la confrontation des nouveaux arrivants par les plus anciens et active le processus de prise de conscience nécessaire au changement d'attitudes et de comportement. Depuis l'ouverture de ses services, C-TA-C a organisé, mis sur pied et animé 3 groupes d'intervention. Ces groupes ont rejoint17 hommes violents sur une période de 14 semaines pour chacun des groupes.

Le groupe accueille un minimum de trois et un maximum de huit personnes qui doivent verser, à chacune des rencontres, une contribution financière obligatoire votée par le conseil d'administration de la Corporation.

1.2 Le groupe de soutien

Le groupe de soutien est formé de clients ayant terminé les 14 rencontres du programme de groupe. Les buts et objectifs de ce groupe sont de renforcer les acquis comportementaux des clients et de les amener à approfondir la démarche entreprise. Le groupe de soutien doit permettre de briser les résistances au changement et de pallier le déséquilibre qu'entraîne la cessation de l'agir violent par l'adoption de nouvelles attitudes face aux femmes en général et à leurs conjointes en particulier.

Les activités de groupe de soutien de C-TA-C sont récentes. Ce groupe n'a été mis sur pied qu'en février 1991 et n'est intervenu, jusqu'à maintenant, qu'auprès de quatre clients. Cependant, malgré le peu d'expertise développée par ce groupe, il semble d'ores et déjà que la participation à un tel groupe soit profitable pour l'ensemble des clients. Il serait raisonnable de croire que le travail de modification comportemental ne soit entrepris, de façon effective, qu'à cette étape du processus d'intervention. La totalité des clients

impliqués dans le goupe de soutien ont admis que jusqu'alors, ils n'avaient nullement cesser d'exercer de la violence envers leur conjointe, notamment en ce qui a trait aux formes de violence difficilement détectables (psychologique, verbale ou sexuelle).

1.3 Autres services directs

Les intervenants de la ressource C-TA-C agissent à différents niveaux. Ils interviennent en individuel lors du suivi et de l'évaluation, participent à des discussions de cas, etc. À plusieurs occasions, les intervenants de la ressource ont dû contacter les conjointes ou ex-conjointes afin de les informer de la démarche entreprise par leur partenaire. Plusieurs étudiants ont également démontré un intérêt face à C-TA-C et sont venus y chercher de l'information. Voici brièvement les statistiques concernant ces différentes activités :

Autres services directs du 16 février 1990 au 28 février 1991

Discussion de cas	15
Suivi auprès des clients	24
Relation d'aide (excluant les hommes violents)	14
Demande d'information	32
Évaluation fin de programme	13

2. Les services indirects

2.1 Le volet sensibilisation/conscientisation du public

C-TA-C inc. veut également, par son action, rejoindre la population en général par le biais de rencontres avec des clubs sociaux ou de groupes d'employés en vue de les conscientiser à la problématique de la violence conjugale. Ce problème d'ordre social suppose, si on veut le régler, la mise en place de moyens stratégiques incluant la participation active de différents groupes d'individus. Il s'agit donc d'appuyer le discours déjà tenu par les groupes de femmes quant à l'impact de la violence sur les personnes qui la subissent. Une

tournée de sensibilisation a été organisée et a permis de donner de l'information sur les services et sur le rôle que l'organisme veut jouer au niveau de la problématique de la violence conjugale. Principalement les employés de Hydro-Québec, des groupes d'étudiants des écoles secondaires, du Cégep, de l'Université, du Centre de formation professionnelle, etc. ont été rencontrés lors de cette tournée. En tout, près de 350 personnes ont été rejointes.

2.2 Le volet sensibilisation/conscientisation des intervenants

Afin de permettre l'émergence d'une action concertée, C-TA-C a entrepris une tournée de sensibilisation auprès des intervenants en violence conjugale de la région 01. Près de 200 personnes ont été rencontrées, celles-ci provenant principalement de la Sûreté du Québec, de la Sûreté municipale, des CLSC, des CSS, des maisons de femmes, etc.

De façon générale, la concertation, bien que nécessaire, est difficile à établir entre les divers intervenants en violence conjugale. L'approche proféministe axée sur l'exercice de contrôle n'est pas privilégiée de façon systématique par les intervenants rencontrés. Au contraire, pour plusieurs, la violence résulte d'une perte de contrôle. Cette façon de définir la violence entraîne des modes d'intervention tout à fait différents et a représenté un frein majeur à la concertation souhaitée.

Il semble à cet effet primordial d'informer et de conscientiser l'ensemble des intervenants en violence conjugale à la notion d'exercice de contrôle. Seul le consensus au niveau du discours peut rendre possible l'établissement de la concertation souhaitée. Une des prémisses de l'efficacité d'une intervention «sociétale» est la concertation au niveau des valeurs prônées, unique façon selon nous, de parvenir à dénoncer de façon efficace la violence et à diminuer socialement la tolérance face à ce type de comportement.

Chapitre IV

La clientèle

1. Méthodologie

Cette partie de l'étude se veut essentiellement descriptive, l'objectif général étant de rassembler des données quant à la clientèle utilisatrice des services de C-TA-C inc.

2. Population étudiée

La population étudiée est constituée des clients de l'organisme, principalement ceux ayant complété le questionnaire d'accueil et d'évaluation (annexe 3) qui représente la deuxième étape du processus d'évaluation. Sur 40 clients ayant fait appel aux services de l'organisme, 22 ont complété le questionnaire, les autres n'ayant pas franchi cette étape au moment de la saisie des données ou décidé de ne pas donner suite à leur démarche.

3. Cueillette des données

La cueillette des données s'est déroulée entre février 1990 et mars 1991. Toutes les rencontres d'évaluation ont été réalisées au cours de cette période.

Les questionnaires ont été, de façon générale, autoadministrés. Seulement certains participants ont reçu l'aide des animateurs afin de les compléter.

4. Traitement des données

La codification et la saisie des données ont été assurées par une personne habilitée à cette fin et ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Science). Cependant, **l'analyse de ces données ne peut donner lieu à aucune considération ou conclusion scientifique, le nombre de répondants étant trop restreint.**

5. Population de référence

Pour les fins de la présente étude, les données recueillies seront comparées avec les résultats de l'enquête «Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : Rapport sur les 16 groupes existants au Québec». Cette comparaison, uniquement descriptive, se fera sans qu'aucune variable n'ait été contrôlée. Il s'agit simplement de voir si les clients de C-TA-C présentent le même profil que les clients des autres groupes d'intervention du Québec.

6. Analyse des données

L'analyse a été faite, rappellons-le, en vue de parvenir à dresser un portrait descriptif de la clientèle de C-TA-C.

7. Identification

7.1 Lieu de résidence

La moitié des clients ayant complété le questionnaire habitent la ville de Rimouski. Les autres résidents, dans des proportions à peu près similaires, dans des villes et villages avoisinants (tableau 1), sont à l'intérieur de la MRC Rimouski-Neigette pour 82 % d'entre eux à l'extérieur de cette MRC pour 18 % (Mont-Joli, Trois-Pistoles). Ce phénomène est un indicateur quant au rayonnement de l'organisme C-TA-C à l'extérieur de la MRC ainsi qu'au rôle régional qu'il tend à jouer

Tableau 1 Population étudiée selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Nombre	Pourcentage
Rimouski	11	50 %
Ste-Blandine	3	14 %
Mont-Joli	2	9 %
Trois-Pistoles	2	9 %
St-Valérien	1	5 %
Bic	1	5 %
St-Anaclet	1	5 %
Pointe-au-Père	1	5 %
Total	**22**	**100 %**

Note : Les totaux n'équivalent pas nécessairement à 100 % étant donné les arrondissements statistiques et cela pour l'ensemble des tableaux

7.2 Caractéristiques socio-économiques

Le portrait qui se dégage des caractéristiques des clients de C-TA-C (tableau 2) indique que la majorité d'entre eux (55 %) sont âgés entre 26 et 41 ans. Ils se rapprochent ainsi des clients des autres groupes d'intervention du Québec (Rondeau, 1989) dont l'âge moyen se situe entre 30 et 40 ans.

La plupart des clients de C-TA-C ont terminé leurs études secondaires (86 %), tandis que 14 % d'entre eux n'atteignaient pas ce niveau de scolarité. Le degré de scolarité des clients de C-TA-C se rapproche du degré de scolarité de la grande majorité des participants recensés (de 55 % à 100 % selon les groupes) dont la scolarité se situe au niveau élémentaire ou secondaire (Rondeau 1989). Ces résultats se démarquent cependant de ce qui se présente pour l'ensemble de la population québécoise où 58 % des hommes de 15 ans et plus ont atteint ce degré de scolarité (Statistiques Canada, 1986).

Par ailleurs, une bonne proportion des clients de C-TA-C (59 %) ont des revenus annuels inférieurs à 20 000 $, appartenant ainsi à la catégorie de gens à faible revenu. Les clients de

C-TA-C présentent le même profil que les clients des autres groupes d'intervention où, dans l'ensemble, plus de 50 % des participants appartiennent aux catégories «économiquement faible» (revenu inférieur à 15 000 $) et «faible revenu» (revenus de 15 000 $ à 24 999 $) (Rondeau, 1989). Encore une fois, la proportion de clients à faible revenu de C-TA-C correspond à l'ensemble des Québécois où 64 % des hommes de 15 ans et plus appartiennent à cette catégorie de revenu (revenu inférieur à 24 999 $) (Statistiques Canada, 1986).

Cette constatation n'indique aucunement que les plus nantis soient moins violents que les moins favorisés économiquement. Il faut plutôt comprendre que ces derniers utilisent d'autres ressources qui, financièrement, ne sont pas accessibles aux plus démunis. On peut, par ailleurs, supposer que le taux de dénonciation soit moindre chez les gens à revenu supérieur, leurs conjointes ayant, de façon générale, encore plus tendance à protéger la réputation de leur partenaire.

Tableau 2 Caractéristiques socio-économiques de la population étudiée

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Âge		
18—25 ans	4	18 %
26—33 ans	7	32 %
34—41 ans	5	23 %
42 ans et plus	5	23 %
Valeurs manquantes*	1	5 %
Total	**22**	**100 %**
Scolarité		
Niveau primaire	3	14 %
Niveau secondaire	14	64 %
Niveau collégial	4	18 %
Niveau universitaire	1	5 %
Total	**22**	**100 %**
Revenu		
Moins de 9 999 $	4	18 %
10 000 $—19 999 $	9	41 %
20 000 $—29 999 $	3	14 %
30 000 $—39 999 $	3	14 %
40 000 $—49 999 $	1	5 %
50 000 $ et plus	1	5 %
Valeurs manquantes*	1	5 %
Total	**22**	**100 %**

* : La notion de valeur manquante est utilisée indépendamment lorsque le client a refusé de répondre où lorsque la question ne s'applique pas à son cas spécifique et cela pour l'ensemble des tableaux.

8. Participation au programme de C-TA-C

La grande majorité des clients interrogés (77 %) disent s'être adressés aux services de C-TA-C afin d'obtenir l'aide nécessaire à la résolution de leur problème de violence (tableau 3). Cependant, en cours de programme, la quasi-totalité des clients ont spécifié s'inscrire à un tel programme parce qu'ils craignaient de perdre leur conjointe ou encore parce que cette dernière les avait déjà quitté. Ce motif de consultation a également été invoqué par tous les intervenants interrogés lors de l'étude menée par Rondeau (Rondeau, 1989).

Plusieurs des clients de C-TA-C (36 %) ont été référés par des travailleurs sociaux du réseau. À cet effet, bien que la majorité des organismes consultés (Rondeau, 1989) affirment ne pas tenir de statistiques sur les organisations qui réfèrent leurs clients, dans la plupart des cas, ces organismes ont mentionné le réseau des affaires sociales comme étant la principale source de référence.

Une proportion importante des clients ayant fait appel aux services de C-TA-C (32 %) sont sous une ordonnance de probation. Cependant, seulement 14 % des clients doivent, à cause des conditions associées à cette situation, participer au programme de C-TA-C. De plus, près de la moitié des clients de C-TA-C (45 %) ont un casier judiciaire, que ce soit pour violence ou pour tout autre acte criminel. Un client en attente de sentence n'a pu, conformément aux règlements de C-TA-C, s'intégrer au groupe d'intervention et a été référé vers d'autres services.

Tableau 3 Participation au programme de C-TA-C selon certaines caractéristiques

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Motif de consultation		
Besoin d'aide	17	77 %
Ordonnance ou probation	3	14 %
Conseil d'un avocat	1	5 %
Valeurs manquantes	1	5 %
Total	**22**	**100 %**
Source de référence		
Travailleur social	8	36 %
Conjoint ou ami	5	23 %
Intervenant communautaire	2	9 %
Agent de probation	2	9 %
Intervenant Service alcoolisme/toxicomanie	1	5 %
Intervenant autres groupes	1	5 %
Valeurs manquantes	3	14 %
Total	**22**	**100 %**
Portrait judiciaire		
Client ayant un casier judiciaire	10	45 %
Client sous probation	7	32 %
Client en attente de sentence	1	5 %
Valeurs manquantes	4	18 %
Total	**22**	**100 %**

9. Portrait socio-sanitaire des clients de C-TA-C

9.1 Les professionnels aidants

Les répondants au questionnaire de C-TA-C sont très nombreux (41 %) à consulter de façon régulière un professionnel de la santé (tableau 4). Cependant, pour cette question, on note un très fort taux de valeurs manquantes (41 %)

Tableau 4 Portrait socio-sanitaire de la population à l'étude

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Catégorie de professionnel aidant		
Psychologue	5	23 %
Médecin	4	18 %
Intervenant Service alcoolisme/toxicomanie	1	5 %
Travailleur social	1	5 %
Conseiller détention	1	5 %
Intervenant groupe communautaire	1	5 %
Valeurs manquantes	9	41 %
Total	**22**	**100 %**

9.2 Idées suicidaires et tentatives de suicide

La majorité des clients de C-TA-C (68 %) ont déclaré avoir déjà songé au suicide tandis que 32 % d'entre eux affirment avoir déjà fait une tentative de suicide (tableau 5).

Cette proportion est de beaucoup supérieure à l'ensemble des Québécois où seulement 3,7 % de la population masculine affirmaient avoir des idées suicidaires et 0,8 % avoir fait une tentative de suicide (enquête Santé Québec, 1987).

Tableau 5 Idées suicidaires et tentatives de suicide

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage	Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Idées suicidaires			Tentatives de suicide		
Oui	15	68%	Oui	7	32%
Non	7	32%	Non	13	59%
Total	22	100%	Valeurs manquantes	2	9%
			Total	22	100%

10. Portrait socio-sanitaire des enfants des clients de C-TA-C

Selon leur père, les enfants des clients de C-TA-C sont, en très grand nombre (22 %), suivis par un professionnel de la santé (tableau 6). Plusieurs d'entre eux (35 %) ont, toujours selon leur père, des problèmes de comportement tandis que 18 % ont des problèmes d'apprentissage. Finalement, 50 % ont, selon la perception de leur père, un problème de violence. Ce dernier pourcentage a été calculé à partir des réponses que les participants ont donné à la question «Est-ce que vos enfants ont des comportements violents?» et ne tient aucunement compte, contrairement aux statistiques précédentes, de chacun des enfants pris individuellement.

Tableau 6 Portrait socio-sanitaire des enfants des clients de C-TA-C

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Suivi par un professionnel		
Oui	11	22 %
Non	27	55 %
Valeurs manquantes	11	22 %
Total	**49**	**100 %**
Problème de comportement		
Oui	17	35 %
Non	15	30 %
Valeurs manquantes	17	35 %
Total	**49**	**100 %**
Problème d'apprentissage		
Oui	9	18 %
Non	20	41 %
Valeurs manquantes	20	41 %
Total	**49**	**100 %**
Problème de violence		
Oui	11	50 %
Non	5	23 %
Valeurs manquantes	6	27 %
Total	**22**	**100 %**

Par ailleurs, si l'on tente de différencier la situation des filles de celles des garçons, il semble que près de 40 % des garçons présentent des problèmes de comportement relativement à 28 % pour les filles. Par ailleurs, en ce qui concerne les problèmes d'apprentissage, 25 % des garçons en présentent tandis que c'est le cas pour seulement 10 % des filles (tableau 7). Il semble donc que dès le jeune âge les garçons aient, dans des proportions plus grandes, ce genre de problème.

Tableau 7 Problème d'apprentissage et de comportement selon le sexe de l'enfant

Caractéristiques	Fille		Garçon	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Problèmes de comportement				
Oui	6	28 %	11	39 %
Non	6	28 %	9	32 %
Valeurs manquantes	9	43 %	8	29 %
Total	**21**	**100 %**	**28**	**100 %**
Problèmes d'apprentissage				
Oui	2	10 %	7	25 %
Non	8	38 %	10	36 %
Valeurs manquantes	11	52 %	11	39 %
Total	**21**	**100 %**	**28**	**100 %**

11. Caractéristiques psychosociales

11.1 Antécédents familiaux

La majorité des clients de C-TA-C affirment avoir été victimes de différentes formes de violence au cours de leur enfance (tableau 8). Il s'agit principalement de violence physique (95 %), de violence verbale ou psychologique (80 %).

À la question «Quel genre de personne était votre père?», la même proportion (40 %) des clients de C-TA-C répondent qu'il était bon, doux ou compréhensif ou qu'il avait des

comportements violents, autoritaires ou impulsifs. Le même phénomène se remarque en ce qui a trait à la mère, quoique dans des proportions un peu plus élevées, où 45 % la décrivent comme étant bonne, douce ou compréhensive et 50 % comme violente, autoritaire ou impulsive.

Tableau 8 Antécédents familiaux de la population à l'étude

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Violence subie		
Violence physique	19	95 %*
Violence verbale	16	80 %*
Violence psychologique	16	80 %*
Violence sexuelle	1	5 %*
Genre de père		
Violent, autoritaire, impulsif	9	40 %
Doux, bon, compréhensif	9	40 %
Renfermé	3	14 %
Valeurs manquantes	1	5 %
Total	**22**	**100 %**
Genre de mère		
Violente, autoritaire, impulsive	11	50 %
Douce, bonne, compréhensive	10	45 %
Renfermée	1	5 %
Total	**22**	**100 %**

* : Ces pourcentages sont calculés pour 20 répondants.

11.2 Départ du domicile familial

Un grand nombre de répondants (46 %) avaient quitté le domicile familial avant d'atteindre la majorité. Les raisons invoquées étaient dans des proportions presque similaires la mésentente (32 %) et le besoin d'indépendance (27 %) (tableau 9).

Tableau 9 Départ du domicile familial selon l'âge et la raison

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Âge		
Moins de 16 ans	4	19 %
16—18 ans	6	27 %
19—21 ans	7	32 %
22—24 ans	2	9 %
25 ans et plus	1	5 %
Valeurs manquantes	2	9 %
Total	**22**	**100 %**
Raisons		
Mésentente	7	32 %
Besoin d'indépendance	6	27 %
Travail/étude	5	23 %
Mariage/union de fait	3	14 %
Valeurs manquantes	1	5 %
Total	**22**	**100 %**

11.3 Contact avec la famille

Près de 60 % des répondants affirment avoir des contacts réguliers avec l'un ou l'autre des membres de leur famille (tableau 10). Il s'agit principalement de leur père, mère, frère ou soeur.

Tableau 10 Contact avec la famille

Fréquence	Nombre	Pourcentage
Oui	13	59 %
Non	6	27 %
Valeurs manquantes	3	14 %
Total	**22**	**100 %**

11.4 Violence exercée envers la conjointe

La plupart des clients interrogés (86 %) admettent avoir été violents avec leur conjointe actuelle. Une proportion équivalente affirme avoir été violent dans une relation antérieure (tableau 11). Les résultats obtenus par Rondeau (Rondeau, 1989) permettent de penser que de 30 % à 50 % des clients ont manifesté un comportement abusif lors d'une autre relation. Cependant, dans le cas de cette dernière étude, plusieurs participants étaient exclus de ce décompte parce qu'ils n'avaient vécu qu'une seule relation.

En outre, plus de 35 % des répondants de C-TA-C ont exercé de la violence envers leur conjointe alors qu'elle était enceinte et 32 % disent avoir déjà été violent sous l'influence de l'alcool. Cette donnée vient nuancer la croyance populaire selon laquelle la violence serait le résultat de la consommation d'alcool. Finalement, une proportion très importante (50 %) affirment avoir exercé de la violence sexuelle envers leur conjointe. Dans l'étude de Rondeau (1989), les intervenants de 10 des programmes recensés estiment que les abus sexuels constituent 20 % et moins des cas tandis que ceux d'un seul programme affirment que 42 % de leurs participants ont exercé cette forme de violence. Toutefois, la majorité des intervenants interrogés s'entendent pour dire que cette forme de violence est des plus difficiles à identifier avec précision.

Tableau 11 Proportion de clients ayant exercé de la violence envers leur conjointe

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Violence exercée envers la conjointe	19	86 %
Violence exercée envers une autre conjointe	6	86 %*
Violence exercée alors que la conjointe était enceinte	8	36 %
Violence exercée alors que l'agresseur était sous l'effet de l'alcool	7	32 %
Violence exercée sexuellement	11	50 %

* : Ce pourcentage a été calculé à partir du nombre de clients qui avaient déjà vécu une relation significative antérieure à leur présente union.

11.4.1 Tactiques de violence utilisées envers la conjointe

Diverses tactiques de violence sont utilisées par les clients de C-TA-C. Ainsi, 77 % d'entre eux disent injurier leur conjointe, 68 % les empêchent de répliquer et 64 % leur crient après. Plus de 20 % affirment avoir proférer des menaces de mort à l'endroit de leur conjointe (tableau 12). Encore une fois, cette proportion se rapproche de celle constatée par Rondeau (1989) où 5 des 12 groupes consultés sur cette question évaluent qu'entre 21 % et 45 % de leur clientèle ont fait des menaces de mort à leur conjointe.

Tableau 12 Tactiques de violence utilisées envers la conjointe

Tactiques	Nombre	Pourcentage
Empêcher la réplique	15	68 %
Injurier	17	77 %
Cracher	1	5 %
Empoigner	8	36 %
Pincer	1	5 %
Griffer	7	32 %
Coup de poing	5	23 %
Coup de pied	6	27 %
Menace avec une arme	3	14 %
Menace de mort	5	23 %
Utilisation d'une arme	3	14 %
Briser des objets	6	27 %
Crier	14	64 %
Étouffer	2	9 %
Rendre inconscient	1	5 %
Battre	4	18 %
Empêcher de dormir	9	41 %
Contrôler financièrement	7	32 %

11.5 Violence exercée envers les enfants

De plus, plus de la moitié (53 %) des enfants des clients interrogés ont été victimes de violence. Pour la plupart de ces enfants (73 %), il s'agit de violence physique et dans 80 % des cas, c'est le père qui a exercé cette violence (tableau 13). Dans les autres cas, la violence a été exercée par un beau-frère ou un frère (8 %).

Tableau 13 Violence exercée envers les enfants

Caractéristiques	Nombre	Pourcentage
Enfants victimes de violence	26	53 %
Forme de violence subie		
Physique	19	73 %
Verbale	5	19 %
Psychologique	2	8 %
Violence exercée par		
Père	21	80 %
Beau-père	1	4 %
Frère	1	4 %
Valeurs manquantes	3	12 %
Total	**26**	**100 %**

11.5.1 Tactiques de violence utilisées envers les enfants

De la même façon qu'ils le font pour leur conjointe, bien que dans des proportions moindres, les hommes de l'enquête utilisent diverses tactiques de violence envers leurs enfants. Ainsi, 50 % crient après leurs enfants, 41 % empêchent la réplique, 36 % les ont déjà griffés (tableau 14).

Tableau 14 Tactiques de violence utilisées envers les enfants

Tactiques	Nombre	Pourcentage
Empêcher la réplique	9	41 %
Injurier	6	27 %
Cracher	—	—
Empoigner	4	18 %
Pincer	1	5 %
Griffer	8	36 %
Coup de poing	1	5 %
Coup de pied	1	5 %
Menace avec une arme	—	—
Menace de mort	—	—
Utilisation d'une arme	—	—
Briser des objets	—	—
Crier	11	50 %
Étouffer	—	—
Rendre inconscient	1	5 %
Battre	1	5 %
Empêcher de dormir	—	—
Contrôler financièrement	4	18 %

11.6. Perception des clients de C-TA-C selon certaines questions

Les clients de C-TA-C se considèrent, dans une proportion très importante (91 %), comme des personnes violentes. Cette constatation peut être intéressante et démontre une certaine responsabilisation face à la violence exercée. Cependant, une proportion équivalente de clients pensent que leur conjointe les provoque. Ils évitent ainsi d'assumer l'entière responsabilité de leurs actes violents, se perçoivant plutôt comme étant victime des comportements de leur conjointe. Par ailleurs, près de 80 % des clients affirment avoir déjà été violent avec d'autres personnes que leur conjointe (tableau 15). Il est important de noter que ces questions ont été posées en début de programme et ne démontrent que la perception des clients à cette étape du processus d'intervention.

Tableau 15 Perception des clients de C-TA-C selon certaines questions

Question	Nombre	Pourcentage
Vous considérez-vous comme une personne violente?		
Oui	14	64 %
Non	8	36 %
Total	**22**	**100 %**
Est-ce que votre partenaire vous provoque?		
Oui	14	64 %
Non	8	36 %
Total	**22**	**100 %**
Avez-vous déjà été violent avec d'autres personnes?		
Oui	17	77 %
Non	5	23 %
Total	**22**	**100 %**

Dans l'ensemble, bien que le portrait tiré de l'analyse des questionnaires d'évaluation reste descriptif, il permet de se faire une idée globale de la clientèle qui se présente aux services de C-TA-C tout en suscitant certaines interrogations.

À presque tous les niveaux, les clients de C-TA-C ressemblent aux clients des autres groupes d'intervention du Québec. Ils ont relativement le même âge, ont à peu près atteint le même niveau de scolarité et proviennent majoritairement d'une classe sociale à faible revenu.

Ces considérations sont certes intéressantes. Cependant, la caractéristique qui nous semble la plus significative se rapporte à la violence exercée. Ainsi, une très grande majorité de clients de C-TA-C affirment avoir déjà été violent dans une relation antérieure et rejoignent ainsi les répondants des groupes d'intervention du Québec où entre 30 à 50 % des clients (selon les programmes) avaient déjà, dans d'autres relations, manifesté des comportements

violents. Ces chiffres, très inquiétants, laissent croire que la probabilité de voir la violence se répéter lors de nouvelles relations est forte, du moins peut-on le supposer, chez ceux qui n'entreprennent aucune démarche pour contrer leurs comportements violents.

D'autre part, plus de 20 % des clients de C-TA-C ont déjà proféré des menaces de mort à l'endroit de leur conjointe tandis que c'était le cas pour entre 21 et 45 % des clients des autres programmes d'intervention du Québec. Dans l'ensemble, on peut affirmer que les menaces de mort sont proférées dans des proportions inquiétantes. Cette situation est alarmante lorsque l'on prend en considération les effets dévastateurs de ces menaces sur les victimes contre qui elles sont proférées.

Les menaces entraînent la peur. Elles freinent les possibilités, justement à cause de la peur qu'elles provoquent pour les conjointes, de prendre leur vie en main, de devenir autonome et de rompre quand leur situation l'exige. Elles représentent de plus un risque évident surtout quand on réalise qu'elles font partie du cycle de la violence et qu'au bout de ce cycle, trop souvent, survient l'homicide.

Par ailleurs, inquiétant également est le fait que la plupart des clients de C-TA-C ont été, au cours de leur enfance, victimes de violence. Tout jeunes, ils ont appris à normaliser le modèle de violence Une fois devenus adultes, il est plus facile pour eux de choisir d'exercer un modèle de comportement déjà normalisé. Les enfants des clients de C-TA-C vivent dans le même contexte de violence que celui dans lequel vivait plus jeune leur père. Selon leur père, la moitié d'entre eux (50 %) ont adopté ce modèle et manifestent déjà des comportements violents. On peut supposer que les garçons suivront le modèle de leur père et apprendront à réagir comme lui et que les filles, à l'instar de leur mère, se victimiseront. Elles apprendront probablement à normaliser la violence et à développer face à cette violence un seuil de tolérance toujours plus élevé. Le cycle de la violence aura ainsi toutes les chances de se reproduire de génération en génération. L'intervention en vue de briser ce cycle prend alors toute son importance. Reste à savoir comment intervenir pour réussir à le briser de façon efficace et terminale.

Chapitre V

Discussion

Les groupes d'intervention pour hommes violents font figure de pionniers et présentent un défi principalement à cause de la nouveauté et du peu d'expérience développé par ce type de programme. Ce domaine d'intervention sociale, relativement récent, laisse place à l'innovation, à la création et à l'expérimentation de nouveaux modes d'intervention.

La base de l'intervention de ces groupes diffère selon le type d'approche préconisé. Ainsi, pour les tenants de l'approche axée sur l'individu, il s'agit d'amener le participant à découvrir les alternatives qui lui sont propres afin de contrer ses comportements violents. Les programmes orientés sur la pathologie tentent de faire diminuer ou disparaître la violence physique, verbale et sexuelle par la découverte de d'autres modes d'expression de la colère jugés plus acceptables. Pour les programmes centrés sur le socio-culturel, une importance équivalente est accordée à l'aspect socialisation et à l'aspect psychologique. L'intervention vise à rompre l'isolement, à augmenter la responsabilité en perçant les mécanismes de violence et en consolidant les nouveaux comportements par le renforcement positif. Finalement, les programmes orientés sur le pouvoir et le contrôle veulent amener le participant à reconnaître les droits de sa conjointe et à se responsabiliser face à la violence exercée.

Cependant, malgré ces différences, les ressources d'intervention pour conjoints violents se doivent de tenir compte du danger que peut présenter une situation de violence pour les personnes qui la vivent et s'assurer de la sécurité des conjointes et des enfants. C'est en ce sens que ce type de ressource devrait prendre en considération le cycle de la violence et tenter, afin de s'assurer de l'efficacité de l'intervention, de le dépister et de travailler à le contrer. La sécurité des conjointes ou ex-conjointes ainsi que de leurs enfants ne peut être assurée qu'en autant que cesse ce cycle répétitif.

L'intervention devrait également viser à sensibiliser et à conscientiser les intervenants (médecins, infirmières, agents de probation, policiers, travailleurs sociaux, etc.) ainsi que le public en général quant aux effets dévastateurs de la violence conjugale sur les femmes et les enfants qui la subissent ou qui en sont témoins. Cette conscientisation est, par la concertation et la collaboration qu'elle devrait provoquer, un préalable essentiel à l'abolition des situations de violence conjugale.

Les groupes d'intervention auprès des conjoints violents devraient, par ailleurs, tenir compte de la primauté et de l'expertise des ressources pour femmes violentées. Il est essentiel de reconnaître aux intervenantes des maisons d'hébergement le leadership et la compétence que leur pratique au niveau de cette problématique leur a permis de développer et de leur demander avis et conseils quant à certaines situations d'intervention où leur expertise pourrait s'avérer très utile.

L'approche proféministe, préconisée par C-TA-C, se rapproche de celle axée sur le contrôle et le pouvoir en ce sens qu'elle vise à enrayer toutes les relations de domination qui sous-tendent les situations de violence conjugale. L'intervention tend à susciter l'émergence de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes. La mise en place de ces nouveaux rapports passe obligatoirement par le respect des droits des femmes.

La plupart des programmes se donnent comme objectif de faire cesser l'agir violent en mettant l'accent sur la violence physique qui, plus facilement perceptible, est plus facilement modifiable. La ressource C-TA-C tente d'aller un peu plus loin en accentuant le dépistage et en travaillant à faire cesser toutes formes de violence qu'elle soit physique, psychologique, verbale, sexuelle ou économique. Une attention particulière est accordée à la violence psychologique qui, bien que plus difficilement perceptible, reste des plus pernicieuses.

Travailler à dépister les situations de violence psychologique s'avère ardu. Rapidement les intervenants se retrouvent confrontés aux limites de l'intervention et doivent se questionner sur son impact réel. Peut-on réussir à dépister les différentes formes de violence utilisées et parvenir à les faire cesser toutes? Jusqu'à quel point peut-on se permettre d'espérer? L'intervention permet-elle d'assurer la sécurité des conjointes ou ex-conjointes et de leurs enfants?

Il est primordial de se questionner sur la pratique, de la critiquer, de prendre conscience de ses limites et de s'assurer des résultats obtenus. Une meilleure connaissance des résultats permet une intervention éclairée et, si nécessaire, l'instauration de changements jugés adéquats. La présente discussion mettra en lumière ces diverses interrogations tout en faisant le bilan de la dernière année de C-TA-C. Elle permettra de plus de proposer

certaines pistes ou avenues possibles pour l'amélioration de l'intervention auprès des hommes violents.

Mentionnons, en premier lieu, que C-TA-C a mis sur pied ses services et est devenu opérationnel grâce à une subvention accordée par le ministère du Solliciteur général du Canada dans le cadre d'un projet pilote. C-TA-C a rejoint par le biais de ses services directs près de 40 hommes violents. Bien que ce nombre puisse paraître intéressant étant donné l'effectif réduit de l'organisme, il représente bien peu quand on pense travailler à l'instauration d'un changement sociétal. L'intervention directe individuelle n'est, il va sans dire, qu'un volet de la stratégie d'intervention devant mener au changement social souhaité. Quand on met l'accent sur le pouvoir et le contrôle, il devient essentiel, si on veut provoquer le changement escompté, de développer une stratégie à la mesure du problème rencontré. La concertation interorganisme revêt alors une importance primordiale. Cette concertation est souhaitable en autant que l'on puisse développer une vision similaire quant à la problématique de la violence conjugale. Il devient essentiel d'élargir le consensus et de travailler de concert avec les différents groupes oeuvrant au niveau de cette problématique afin de dénoncer et de parvenir à enrayer la violence faite aux femmes.

Bien que les intervenants de C-TA-C aient entrepris une tournée d'information en vue de favoriser la concertation, il reste qu'elle est difficilement réalisable. Il faut, à cet effet, mentionner que les groupes de femmes, leaders au niveau de la problématique de la violence faite aux femmes, expriment certaines réserves à l'endroit des groupes d'intervention pour conjoints violents. Les intervenantes de ces groupes veulent s'assurer que l'intervention auprès de ces hommes ne se fassent pas au détriment de l'aide aux victimes. Il reste malgré tout essentiel, si on veut agir de façon efficace au niveau de cette problématique et obtenir des résultats satisfaisants, de développer au maximum le volet de la concertation. Afin d'y parvenir, il est souhaitable que les différents intervenants se rallient autour de cette problématique qui les préoccupe déjà de façon quotidienne par leur intervention sociale.

Le volet prévention et sensibilisation du public représente également un aspect important du travail à effectuer qui n'a pu être développé de façon adéquate au cours de la dernière année. Un plan de prévention et de sensibilisation effectif suppose la mise en branle d'un programme complet, c'est-à-dire : participation à différentes émissions télévisées et

radiophoniques sur la violence conjugale, organisation d'une tournée de sensibilisation dans les écoles, tenue de conférences sur différents thèmes reliés à la problématique, rencontres avec des groupes d'employés, dénonciation de situation de violence, etc.

À cet effet, C-TA-C privilégie la participation d'un intervenant de sexe masculin pour véhiculer, auprès de différents institutions et organismes à forte concentration masculine, le message quant aux rapport de pouvoir et de domination sous-jacents aux situations de violence conjugale. Ce message, de nombreuses fois répété par les groupes de femmes, devient renforci par le discours masculin. Les organismes fortement composés d'hommes sont bien souvent sexistes et le discours d'un homme y est, encore de nos jours, plus crédible.

De plus, le suivi auprès des clients, jugé essentiel à la consolidation des acquis est, à C-TA-C, quasi inexistant. Trop souvent, une fois le programme de 14 semaines terminé, les ponts avec les clients se voient coupés de façon définitive. Il en va de même des relations avec les conjointes ou ex-conjointes. Le manque de ressources humaines est un frein à l'établissement d'un réseau de communication efficace avec les clients ainsi qu'avec les conjointes ou ex-conjointes. Comment alors parvenir à vérifier si les comportements violents ont cessé? L'évaluation reste précaire, aucun fonds n'y étant alloué comme tel. Pourtant cette vérification reste essentiel si on veut s'assurer l'impact réel de l'intervention.

La cessation de l'agir violent, surtout en ce qui a trait à la violence psychologique et verbale, reste très difficilement évaluable. Il est cependant de la responsabilité des intervenants de demeurer vigilants et de s'assurer que les participants à leur programme cessent réellement d'être violents à tous les niveaux afin d'éviter que certains d'entre eux arrêtent d'exercer leur contrôle par le biais de la violence physique mais raffinent davantage la violence psychologique comme stratège de pouvoir et de domination. Dans ces cas, le problème de violence est loin d'être résolu. Si la violence physique laisse des traces perceptibles à l'oeil nu, la violence psychologique entraîne des séquelles plus difficilement identifiables mais, sans doute, plus dommageables.

Encore une fois, le travail effectué auprès des conjoints violents devra être complémentaire à l'intervention faite auprès des victimes. Parallèlement au fait que l'homme violent

apprend à se responsabiliser face à la violence qu'il exerce, la femme victime doit entreprendre un processus de dévictimisation de façon à ne plus tolérer cette violence. Le discours véhiculé par les groupes d'intervention auprès des hommes violents devra être cohérent et correspondre à celui déjà diffusé par les groupes de femmes. Ce discours devra viser le respect et l'intégrité de la personne.

Le manque de formation et l'isolement représentent une autre lacune de la ressource C-TA-C. Au cours de la dernière année, les intervenants de C-TA-C n'ont pu participer à aucune rencontre de formation ou d'information en intervention auprès des hommes violents. Ils ont, au début du programme, reçue une formation fort intéressante sur l'approche proféministe mais n'ont pu, une fois l'expérimentation commencée, confronter leur pratique et vérifier si leurs connaissances correspondaient, de façon réelle, à ce modèle d'intervention. Le ressourcement est difficile pour les intervenants de C-TA-C parce que l'approche proféministe, préconisée par l'organisme, est loin d'être utilisée de façon systématique au Québec, seulement quelques groupes l'ayant adoptée. De plus, la situation géographique de la ressource C-TA-C, qui est située en région dite éloignée, fait en sorte que les coûts inhérents aux déplacements sont énormes, ce qui réduit les possibilités de participer aux rencontres ayant lieu ailleurs au Québec. Généralement, les subventions ne tiennent pas compte de cette situation que vivent les intervenants des régions éloignées. Le besoin de ressourcement et de formation est d'autant plus primordial que l'outil principal de l'intervention est la personne intervenant avec son expérience et ses habiletés.

Afin de contrer cette situation, les intervenants de C-TA-C se sont dotés d'un support par le biais de la supervision et cela tant au niveau clinique que humain. La supervision clinique, c'est-à-dire la supervision au niveau de l'animation, prend une importance capitale et permet de pallier partiellement le manque de formation ainsi que l'isolement vécu par les intervenants. Cette supervision, seul moyen de ressourcement, joue un rôle primordial dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés. Elle amène un autre point de vue sur des situations difficiles au niveau du fonctionnement interne ou de l'intervention proprement dite. Cette supervision nécessaire consolide l'équipe et représente un support essentiel.

L'équipe de C-TA-C est formée de deux intervenants. Il s'agit d'une coanimation homme/femme dont le but est d'appuyer l'approche proféministe privilégiée par

l'organisme. Mentionnons, à ce propos, qu'il peut être difficile pour une femme de s'intégrer à un groupe d'intervention pour conjoints violents. Elle doit d'une part trouver sa place auprès du coanimateur et ensuite au sein du groupe. Il est évident, que pour les clients, la présence d'une femme dans le groupe n'est pas toujours souhaitée. Ils ont majoritairement tendance à l'isoler, à lui donner le moins de place possible. Intervenir auprès des conjoints violents, quand on est une femme, présuppose une lutte pour acquérir une certaine crédibilité. Travailler dans un tel contexte devient difficile.

Certains groupes d'intervention questionnent la place des femmes dans l'intervention auprès des conjoints violents. Pour certains, l'introduction d'une intervenante féminine facilite la remise en question des rôles sociaux tradionnels tout en permettant l'intégration de modes de négociation différents. Pour d'autres cependant, «il appartient d'abord aux hommes de voir à régler entre eux la question de la violence» (Rondeau, 1989). Pour quelques-uns, l'inclusion d'une femme dans le processus de groupe se fait en autant que celle-ci possède, au même titre qu'un animateur masculin, une compétence reconnue. Dans ces deux derniers cas, la place des femmes en animation ne revêt aucune dimension stratégique.

Le rôle de la coanimatrice est de détecter le sexisme, les relations de pouvoir. La coanimation homme/femme doit également permettre de donner une autre image des rapports entre les sexes. L'entente entre l'animateur et l'animatrice prend alors une importance primordiale dépassant le désir d'entretenir de bons rapports entre collègues et devenant une nécessité. Il devient essentiel, si on veut faire passer le message, de se rallier, d'être de concert, de transmettre les mêmes informations.

Les femmes ont, de façon générale, plus de facilité que les hommes à repérer les manifestations de violence psychologique qu'elles ont toutes, à une échelle plus ou moins grande, connues. Un des rôles de la coanimatrice est de détecter et de travailler à enrayer cette forme de violence. Elle se doit également de confronter l'animateur à son propre sexisme, sexisme attribuable à l'éducation et à la socialisation des hommes et des femmes. De la même façon, l'animateur doit rester vigilant et s'assurer que l'animatrice ne reproduise pas des stéréotypes féminins. Cette confrontation peut parfois s'avérer difficile et contribuer à des frictions entre collègues. Il reste cependant impensable de vouloir confronter les hommes violents quant à leurs comportements dominants et manipulateurs si

les intervenants reproduisent eux-mêmes ces modèles de domination. Il faut s'assurer qu'au sein même de l'équipe ne s'établissent pas des situations de contrôle, de pouvoir, de domination entre les intervenants de sexe différent.

Il semble malgré tout que le modèle coanimation homme/femme soit celui à privilégier. L'introduction d'une intervenante féministe doit faciliter la remise en question des rôles sociaux et apporter une vision critique féministe.

L'approche proféministe est, à notre avis, à préconiser justement parce qu'elle remet en question l'ensemble des situations de pouvoir et de contrôle. Le postulat de base est à l'effet que la violence des hommes envers les femmes est un exercice et non une perte de contrôle. Cette approche implique la responsabilisation complète des agresseurs face à leurs gestes et attitudes. Elle sous-tend l'abolition totale de l'ensemble des comportements contrôlants et dominateurs. Il faut, à cet égard, mentionner que 14 semaines représentent bien peu quand on vise un changement comportemental aussi important. Une session d'une telle durée peut, tout au plus, provoquer une prise de conscience nécessaire au changement.

Il est essentiel d'informer la clientèle quant à l'approche préconisée ainsi qu'aux objectifs poursuivis par la ressource. Les clients doivent se responsabiliser face à leur violence et accepter de travailler à la faire disparaître. Les agresseurs sont amenés, par ce type d'intervention, à réaliser objectivement les gains qu'ils obtiennent par la force et la menace et à admettre qu'ils utilisent la violence dans le but d'établir et de garder le contrôle sur leur partenaire. Cette prise de conscience doit servir à faire cesser l'utilisation de toutes formes de violence à l'égard des femmes. Un risque cependant persiste à l'effet que ces hommes acquièrent ainsi une connaissance accrue quant aux tactiques qu'ils utilisent, parfois de façon inconsciente, et qu'ils en viennent à s'en servir consciemment. Le risque pour les femmes en serait accru.

Le degré de motivation des participants au changement est une des interrogations majeures que laisse supposer la pratique auprès des hommes violents. Quels sont les motifs réels qui poussent ces hommes à s'impliquer dans une démarche d'intervention? La principale raison invoquée est la crainte de perdre leur conjointe. La majorité du temps, ils se présentent à une ressource d'intervention au moment où cette dernière les a quitté ou a menacé de le faire. Pour plusieurs, il semble que la ressource serve à faire croire en une

volonté de changement. Certains d'entre eux sont même allés jusqu'à dire à leur conjointe qu'ils participaient aux rencontres, alors qu'ils ne s'étaient jamais présenté à la ressource.

Cette situation peut être dangereuse quand on connaît les différentes phases du cycle de la violence. Pour les hommes violents, participer à un groupe d'intervention peut s'intégrer à la phase «rémission» de ce cycle où l'agresseur tente de prouver à la conjointe qu'il ne sera plus violent et qu'il est en processus de changement. En général, la conjointe ne demande pas mieux que de croire au changement que laisse supposer cette phase du cycle. La participation au groupe d'intervention, ou le fait de faire croire en une participation, viendra augmenter chez la conjointe l'espoir en un changement de comportement.

Après la phase «rémission», le cycle de la violence se répète avec l'apparition de la phase «tension» où s'installe à nouveau un climat de menace. Il est capital de renseigner les conjointes ou ex-conjointes sur le cycle de la violence et sur les limites de l'intervention afin qu'elles n'entretiennent pas trop d'espoir. Il faut leur dire et leur redire que la participation de leur conjoint à un tel programme ne garantit aucunement le changement de comportement et ne les met en aucune façon à l'abri de la violence de ce dernier. Le message doit être clair, il en va de leur sécurité et de celle de leurs enfants. La ressource C-TA-C informe de plus, de façon systématique, les conjoints ou ex-conjoints, de la participation de leur partenaire aux rencontres de groupe, de leurs résistances au changement ainsi que des dangers existants pour leur sécurité.

Par ailleurs, certains clients tentent, par leur participation au programme, de se soustraire à la loi ou d'amoindrir les sentences légales attribuables aux crimes qu'ils ont commis. Les avocats ont parfois tendance à utiliser l'existence des programmes d'intervention afin de démontrer la bonne volonté de leurs clients violents. Cette utilisation abusive risque d'influencer les sentences et de mettre en danger les conjointes ou ex-conjointes ainsi que leurs enfants. Les sentences doivent tenir compte de la gravité des crimes contre la personne et, en aucun cas, n'être atténuées par la fréquentation des hommes à une telle ressource. Ces ressources ont un objectif d'aide et ne servent aucunement à la répression. C'est de cette façon que doivent être identifiées, par les intervenants judiciaires, les ressources pour hommes violents.

Afin de se protéger contre cette forme d'abus, la ressource refuse catégoriquement tous clients en attente de sentence. Cette mesure reste cependant insuffisante pour s'assurer que les clients, autant que les intervenants judiciaires, ne se servent de l'existence de la

ressource pour faire croire en un arrêt de l'agir violent et pour influencer les sentences. Il est souvent difficile de vérifier les intentions réelles des clients violents. Ils sont, de façon générale, d'excellents manipulateurs et n'hésitent pas à mentir pour faire croire autant aux animateurs, à leur avocat, à leur psychologue, à leur travailleur social et surtout, à leur conjointe ou ex-conjointe en une volonté de changement.

Les contacts avec les intervenants judiciaires ne sont, par ailleurs, pas assez fréquents pour permettre de vérifier et d'établir des stratégies de référence adéquates. À cet effet, une tournée de sensibilisation devrait être organisée dans le but d'élaborer des protocoles d'entente et d'éviter que la ressource ne soit utilisée à mauvais escient. La question de la référence devrait également être discutée avec les groupes communautaires.

Il est probable que l'intervention de groupe soit insuffisante pour permettre une prise de conscience assurant le maintien d'un changement d'attitude une fois les rencontres terminées. Une amorce de changement entraîne automatiquement un déséquilibre dans les rapports avec autrui. On peut supposer que les clients aient tendance à reproduire les comportements qu'ils connaissent et que les conjointes continuent de tolérer cette violence. Les chances que la violence se reproduisent sont importantes. Les cas de récidive connus à C-TA-C viennent corroborer cette affirmation. En effet, au cours du processus de groupe, souvent vers la fin du cheminement, la majorité des clients admettent avoir continué d'exercer de la violence envers leur conjointe ou ex-conjointe.

D'admettre une telle situation peut représenter un progrès en soi. Que les aveux viennent, la plupart du temps, après un processus complet d'intervention, est un indice quant à l'insuffisance du temps que représentent 14 semaines d'intervention. En effet, certains clients (2) de C-TA-C avaient déjà participé à des sessions données par d'autres groupes d'intervention tandis que d'autres (3) ont manifesté l'intention de continuer le processus d'intervention avec C-TA-C une fois la première série de rencontres terminée.Il semblerait, que pour intervenir de façon efficace, il soit nécessaire d'augmenter le nombre de semaines de rencontre.

Le suivi auprès des anciens clients représente également un aspect important permettant de renforcer les acquis comportementaux. Finalement, le groupe de soutien peut représenter une alternative intéressante en ce sens.

Conclusion

Le présent rapport présente un survol rapide du projet pilote d'intervention auprès des conjoints violents en milieu conjugal, C-TA-C.

Ce rapport permet de prendre connaissance, de façon globale, de l'ensemble du projet tant au niveau des services offerts, de la clientèle que des difficultés liées à l'intervention.

Ces informations sur la ressource C-TA-C sont, à notre avis, suffisamment explicites pour servir de base à la discussion quant au développement et à l'orientation de nouveaux groupes d'interventions auprès des conjoints violents.

Selon nous, l'évaluation des résultats obtenus par les groupes d'intervention déjà en place devrait se faire de façon systématique et servir à la création d'une stratégie d'intervention efficace permettant de vérifier l'atteinte des résultats.

Il faudra dans un premier temps développer des outils d'évaluation efficace pour procéder, dans un deuxième temps, à l'évaluation de l'intervention. Ce processus devra précéder la création et la mise en place de nouveaux groupes d'intervention auprès des conjoints violents en milieu conjugal. L'intervention auprès de cette clientèle doit se faire de façon à assurer, autant que cela soit possible, la sécurité des victimes. Seule une évaluation solide peut permettre de connaître les résultats réels de l'intervention et de s'assurer que cette intervention ne soit préjudiciable aux femmes et aux enfants qui vivent avec des conjoints violents.

Conséquemment, nous proposons l'application des mesures suivantes :

Au niveau provincial et national :

1. évaluer de façon rigoureuse l'intervention déjà amorcée par les groupes d'intervention auprès des conjoints violents tant au Québec qu'au Canada;

2. produire d'ici trois ans des rapports d'expertise concernant l'intervention pour les organismes déjà opérants;

3. former les intervenants par le biais d'une formation choisie et validée par les ministères des Affaires sociales, de la Justice et de la Sécurité publique.

Au niveau régional (pour la MRC Rimouski-Neigette) :

1. que l'organisme C-TA-C se voit accorder une subvention, pour une période de deux années, permettant ainsi l'expérimentation et l'analyse de son intervention et que des rapports d'évaluation soient acheminés aux organismes responsables de façon à soutenir l'expertise déjà amorcée.

Références

Références

Bouchard, R. (1987). L'enquête Santé Québec, Département de santé communautaire, Rimouski, 183 p.

Chénard, L., Cadrin, H., Loiselle, J. (1990). État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, Département de santé communautaire, Rimouski, 75 p.

Conseil du statut de la femme (1978). Pour les Québécoises : Égalité et indépendance, Éditeur officiel du Québec, Québec, 335 p.

Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (1985). Une politique d'aide aux femmes violentées, 59 p.

Gouvernement du Québec. Ministère du Solliciteur général, Direction de la Sécurité publique (1989). Violence conjugale, Statistiques 1989, 13 p.

Gouvernement du Québec. Ministère du Solliciteur général, Direction de la sécurité publique (1988). Violence conjugale, Statistiques 1987, 13 p.

Goyette, C., Leblanc, J., (1989). «Le mouvement des maisons d'hébergement au Canada», Vis-à-vis, vol. 7, numéro 2.

Holmes, M. (1990). «Thérapie de groupe pour hommes violents : une approche proféministe», Santé mentale au Canada, décembre 1990.

Kerouac, S, Taggart, M.E., Lescop, J. (1986). Portrait de la santé des femmes violentées et de leurs enfants, Université de Montréal, Montréal, 147 p.

Larouche, G. (1985). Guide d'intervention auprès des femmes violentées, Corporation des travailleurs sociaux du Québec, Montréal, 93 p.

MacLeod, L. (1980). La femme battue au Canada : Un cercle vicieux, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 72 p.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (1981). «La victimisation : un nouvel éclairage sur la violence conjugale», L'avalanche, vol. 2, numéro 4.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (1990). La violence conjugale...c'est quoi au juste?, Montréal, 48 p.

Rondeau, Gilles (1989). Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : Rapport sur les seize organismes existants au Québec, Collection Études et analyses, ministère de la Santé et des Services sociaux, 180 p.

Shee, S. (1980). Des victimes de violence conjugale : Les femmes battues au Québec, École de criminologie, Université de Montréal.

Annexe 1

C-TA-C est un programme d'intervention auprès des conjoints violents en milieu conjugal subventionné par le ministère du Solliciteur général du Canada. Les membres de l'équipe de C-TA-C sont :

Employés :

— Normand Anctil	Coordonnateur-animateur Expérience en délinquance Permanent
— Anne Gauthier	Animatrice Expérience auprès des femmes violentées Contractuelle
— Janine Charest	Secrétaire-comptable PDE-BAS 17 septembre 1990 au 15 mars 1991

Superviseure:

— Hélène Cadrin Responsable des dossiers violence pour le DSC de Rimouski Superviseure des volets service, recherche et formation	Juriste

Membres du conseil d'administration actuel:

— Pierre Palin Intervenant communautaire CLSC	Président
— Hélène Cadrin Conseillère en recherche DSC Superviseure des employés	Vice-présidente
— Carole Pitre Agente de probation Ministère de la Sécurité publique	Secrétaire
— André Boudreau Agent d'aide sociale	Trésorier
— Raymond Gasse Professeur École secondaire St-Jean	Conseiller

— Berthold McKinnon — Conseiller
Enquêteur
Sûreté municipale

— Linda Bérubé — Conseillère
Coordonnatrice
CALACS

Membres du comité aviseur :

— Jean Beaulieu
— Jacques Belleau
— Françoise Bergeron
— Raynald Brillant
— Hélène Cadrin
— Myriam Côté
— Jean Delagrave
— Pierre Delorme
— André-Jacques Delpech
— Marguerite Fournet
— Lise Gagnon
— Michèle Grenier
— Jean-Paul Huard
— Evelyne Langlois
— André Leduc
— Jacqueline Lévesque
— Berthold McKinnon
— Gilles Morneault
— Pierre Palin
— Carole Pitre

Membres du conseil d'administration provisoire :

— Hélène Cadrin
— Pierre Delorme
— Michèle Grenier
— Jacqueline Lévesque
— Pierre Palin
— Carole Pitre
— Berthold McKinnon

Annexe 2

CONTRAT D'INTERVENTION

Entre C-TA-C (contre toute agression conjugale)

et

MONSIEUR _____

LE CLIENT S'ENGAGE A :

1. CESSER TOUTE VIOLENCE (physique, verbale, psychologique et/ou sexuelle) envers sa conjointe et ses enfants (s'il y a lieu).

2. Participer à quatorze (14) rencontres de groupe et à une rencontre de reorientation individuelle.

3. S'IMPLIQUER ACTIVEMENT durant les sessions de groupe c'est-à-dire aux echanges, parler de son vecu, de sa violence et respecter les ententes prevues entre nous.

4. Respecter les autres participants en exerçant aucune violence à leur egard.

5. Maintenir l'anonymat des personnes et la confidentialite des propos, c'est-à-dire ne parler en aucun cas des questions qui ont trait à d'autres personnes que lui-même.

6. Faire les exercices et les tâches demandés entre chaque rencontre.

7. NE PAS CONSOMMER DE DROGUE ET/OU D'ALCOOL la journee ou se tient la rencontre de groupe.

8. Etre present pendant toute la duree prevue de chaque rencontre.

9. Arriver quinze (15) minutes avant l'heure prévue pour le debut de la rencontre. Il ne sera pas possible de participer à la rencontre si vous arrivez quinze (15) minutes ou plus apres l'heure prevue pour le debut de la rencontre.

10. Aviser vingt-quatre (24) heures à l'avance un intervenant de C-TA-C et au minimum deux membres du groupe de son absence à une rencontre de groupe. Trois (3) absences consecutives seront considerees comme un abandon.

11. Verser une contribution de _____ $ par semaine; contribution qui devra être versee à chaque rencontre dans une enveloppe cachetee, prevue à cette fin.

12. Payer la contribution en cas d'absence non motivee.

N.B.

Si vous vous presentez à une rencontre de groupe à la suite de votre abandon, l'acces au groupe vous sera refuse. Si vous êtes quand meme interesse à poursuivre, vous devez recommencer toute la demarche à partir de l'entrevue d'accueil.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE C-TA-C

1. Le contenu des rencontres sera traité de façon confidentielle par les intervenants de C-TA-C.

2. C-TA-C se réserve le droit de prévenir votre conjointe ou ex-conjointe d'une menace ou d'un danger éventuel pour elle et/ou ses enfants, ainsi que de l'abandon ou de la fin du programme.

3. A la demande de la conjointe, C-TA-C l'informera uniquement des présences et des absences de son conjoint aux rencontres.

4. En début du programme, les intervenants de C-TA-C contacteront la femme vers qui la violence est dirigée afin de l'informer des droits et ressources existants pour assurer sa sécurité ainsi que de la valeur et des limites du service dispensé par C-TA-C.

5. C-TA-C ne CONSIDERE PAS LE PROGRAMME COMME UNE ALTERNATIVE A LA JUDICIARISATION et de ce fait les intervenants de C-TA-C, à moins d'y être obligés par la cour, ne témoigneront ni en faveur, ni contre le client dans toute mesure légale le concernant.

6. Toutes les informations fournies par la conjointe resteront confidentielles.

7. La ressource n'hésitera pas à communiquer avec les autorités policières si l'intégrité physique de la conjointe et/ou des enfants risque d'être menacée.

8. Sur demande, les représentants des ministères du Solliciteur général du Canada et de la Sécurité publique du Québec et le délégué de la Protection de la jeunesse concernés seront exclusivement informés des présences ou absences du client aux rencontres du groupe.

9. L'entente prévoit des clauses qui expliquent dans quelles circonstances l'organisme peut-être tenu :

   — de signaler, comme le dit la Loi sur la protection de la jeunesse, les cas de mauvais traitements, d'abus sexuels ou de négligence envers un enfant;

   — d'informer les représentants des ministères du Solliciteur général du Canada, de la Sécurité publique du Québec et le délégué de la Protection de la jeunesse de votre abandon au programme.

10. Une autorisation explicite et écrite de votre part sera requise pour communiquer ou demander tout autre renseignement personnel (médecin, psychiatre...)

SIGNE A RIMOUSKI LE _____

SIGNATURE DE L'INTERVENANT _____

SIGNATURE DU CLIENT _____

Inspiré de «Entre-Hommes»

Je soussigné _____, participant au groupe C-TA-C autorise les animateurs du groupe à contacter ma partenaire (ex-partenaire) madame _____

à l'adresse suivante : _____

numéro de téléphone : _____

afin de l'informer de la nature et des limites du programme et de lui donner des renseignements sur le réseau d'aide disponible aux femmes.

Dans l'éventualité ou la sécurité de ma partenaire (ex-partenaire) deviendrait compromise ou dans l'éventualité où je quitterais le programme C-TA-C, j'autorise les animateurs—trices du programme à l'en aviser.

_____ _____

Signature Date

CONSENTEMENT pour l'obtention de renseignements confidentiels pour l'organisme C.T.A.C. Inc.

A qui de droit

Ref.: _____
Nom du patient ou client

Adresse : _____
_____
_____

Tout praticien, médecin, hôpital, association ou institution à qui le présent document sera remis, est autorisé par le soussigné, à donner à :

_____ _____

Nom des animateurs de C-T-A-C Inc.

toutes les informations concernant mon dossier. Titre du dossier _____ _____, nom de l'institution _____ ou encore à leur fournir copie de tout document contenu à ce dossier ce _____ _____ e jour de _____ _____ 1990.

_____
Signature du patient ou client

Afin de vous faciliter l'identification de ce dossier, veuillez noter les renseignements suivants :

Date de naissance : _____

Nom et prénom du père : _____

Nom et prénom de la mère _____

N° d'assurance-maladie : _____

Ce document doit être signé en 3 copies.

Rimouski, le 1990

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute, votre conjoint ou ex-conjoint s'est engagé dans une démarche avec le groupe d'intervention pour hommes violents ou contrôlants C-TA-C.

Le pamphlet inclu dans cet envoi contient différentes informations sur le programme d'intervention de C-TA-C et sur les limites de ce programme. Il contient, par ailleurs, le numéro de téléphone de différentes ressources pour femmes. N'hésitez pas à les contacter si vous en ressentez le besoin.

Nous vous conseillons de lire attentivement ce pamphlet et de référer aux ressources pour femmes si votre situation l'exige.

Anne Gauthier,
animatrice
C-TA-C

Ce que vous devez savoir concernant
votre partenaire violent ou contrôlant
et le service C-TA-C
(Contre toute agression conjugale)

Les animateurs du groupe :

Anne Gauthier

Normand Anctil

724-8269

Le contenu de ce texte s'est inspiré du groupe «Autre hommes» du C.S.S. de Drummondville

1 **Pourquoi les hommes acceptent-ils de se joindre au groupe ? (FAC)**

Habituellement, un homme communique avec nous après que sa partenaire l'ait quitté, menacé de le quitter ou encore ait porté une accusation à la police ou ait obtenu un ordre de la cour lui ordonnant de quitter le domicile. Ce n'est que lors de ces événements qu'il réalise l'ampleur de son problème de violence.

2 **Peut-il vraiment changer?**

Il peut changer mais uniquement s'il obtient de l'aide et accepte de travailler très fort durant sa démarche. Demander de l'aide est un premier pas et un énorme pas vers le changement.

Il faut cependant faire attention et bien comprendre que le changement ne survient pas immédiatement et que beaucoup d'hommes démissionnent avant d'avoir été jusqu'au bout. Il est impossible d'affirmer avec certitude que le programme changera votre partenaire. Beaucoup d'hommes peuvent continuer à être violents et contrôlants.

[redacted] femmes battues [redacted] [redacted] [redacted]

5 La boisson est-elle la cause de son comportement violent?

Non Il est vrai que certains hommes sont violents seulement après avoir ingurgité des boissons alcooliques C'est qu'un prétexte utilisé par l'homme violent pour éviter d'assumer la responsabilité de sa violence Quand un homme consomme trop d'alcool, c'est qu'il a deux problèmes dont il doit assumer toute la responsabilité

6 Que faire s'il a des remords et demande à être pardonné?

Beaucoup d'hommes qui violentent leur conjointe ont par la suite des remords Mais ceci ne veut pas nécessairement dire qu'ils cesseront leur comportement violent En fait, les sentiments de culpabilité et de remords font partie du «cycle de la violence» pour certains individus Mais tous les hommes agressifs n'ont pas nécessairement ces sentiments Le cycle débute par une lente accumulation de tensions et finalement il y a une explosion de violence Cette manifestation de violence est par la suite suivie d'une période dans laquelle l'homme se sent honteux et coupable Sa culpabilité l'amène à faire des excuses et des promesses à sa conjointe de crainte de la perdre Malheureusement, ces éléments ne suffisent pas à faire cesser sa violence cyclique Il doit entièrement assumer la responsabilité de ses gestes et de ses paroles violentes et des effets qu'ils produisent sur son épouse et ses enfants Ceci nécessite parfois plusieurs mois de travail et certains n'y parviennent jamais

7 Devrais-je le quitter?

C'est à vous seule que revient la décision à prendre Vous devez primordialement considérer votre sécurité et celle de vos enfants À la fin de ce communiqué, nous avons indiqué certaines ressources susceptibles de vous être utiles pour votre sécurité

Ressources

Hébergement — Accueil et hébergement gratuit
Service de 24 heures sur 24

La Débrouille, hébergement pour femmes — 724-5067

Service de consultation individuel, d'information juridique et d'accompagnement :

La Maison des femmes — 723-0333

Violence sexuelle ou inceste et agression durant l'enfance

CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) — 725-4220

Service de 24 heures

Centre des services sociaux — 723-1250

Sûreté municipale — 723-3311

Sûreté du Québec — 723-1122

SOLLICITEUR GÉNÉR
CANADA
CENTRAIDE

Support et ressources pour les femmes

Dans le présent communiqué, à la page suivante, nous vous avons indiqué un certain nombre de ressources disponibles pour vous et vos enfants. Il existe des lieux où vous pouvez obtenir de l'information, de l'aide pour assurer votre sécurité et des renseignements sur les aspects légaux, économiques et personnels.

Nous vous encourageons à explorer toutes ces options même si, présentement, vous ne songez pas à les utiliser. Il est toujours prudent d'avoir un plan en cas d'urgence.

Les femmes qui sont abusées et critiquées par leur partenaire se sentent souvent isolées, déprimées et même folles. Quiconque se faisant régulièrement ridiculiser et maltraiter peut se sentir ainsi. Si vous éprouvez certains de ces sentiments, peut être avez-vous besoin de support d'une personne qui comprend ce que c'est vivre dans la violence et qui ne jugera pas ce que vous faites et ne faites pas. Afin d'en connaître davantage sur ces ressources, vous n'avez qu'à composer les numéros de téléphone indiqués.

Nous vous rappelons que tous ces services sont confidentiels et qu'ils sont dispensés sur une base libre et volontaire.

Nous désirons réitérer que même si votre partenaire s'est joint au groupe C.T.A.C., il n'est pas impossible qu'il devienne encore violent, déprimé ou difficile à vivre. Nous vous recommandons donc d'avoir un plan de secours et aussi une personne ressource qui pourrait vous apporter un support et vous manifester le respect auquel vous avez droit.

Que se passe-t-il aux rencontres C.T.A.C. ?

Chaque groupe est composé de huit hommes au maximum qui ont tous un comportement analogue c'est à dire contrôlant et violent et de deux animateurs, soit une femme et un homme ou de deux hommes. Les rencontres ont lieu sur une base hebdomadaire à raison de 2 h/sem. pour une période continue de 14 semaines (certains sujets peuvent avoir besoin de six mois, un an et parfois plus avant de maîtriser leur violence). Ainsi, même si votre conjoint complète les 14 rencontres avec nous, il peut encore subsister certains risques pour vous. Donc, il est normal et souhaitable que vous soyez prudente.

Le premier objectif du programme C.T.A.C. est de parvenir à mettre un terme à tout comportement contrôlant, agressif ou violent envers vous et les enfants. Ces comportements peuvent être de nature physique, verbale, psychologique et/ou sexuelle.

Le programme vise aussi à :

- développer une meilleure capacité d'écoute,
- accepter que l'autre soit différent (ex. : opinion, etc.);
- apprendre à exprimer des sentiments autres que celui de la colère;
- apprendre à apporter plus de support aux autres,
- apprendre à se détendre, à être plus patient,
- développer ses propres aptitudes, goûts et cultiver l'amitié,
- cesser de blâmer les autres pour ses propres sentiments et ses comportements.

Que se passe-t-il aux rencontres C.I.A.C. ? (suite)

Les hommes travaillent pour atteindre ces objectifs en partageant et discutant ensemble aux rencontres C.I.A.C. Durant ces rencontres, ils auront à décrire et à admettre les gestes violents et contrôlants qu'ils posent et ils devront se questionner eux mêmes et se confronter entre eux sur leurs comportements et leurs attitudes envers les femmes.

Plusieurs techniques seront utilisées afin de permettre aux hommes de venir à accepter leur pleine et entière responsabilité pour leur violence. Durant le travail qui se fait en groupe, les hommes auront à explorer et nommer les gains et privilèges qu'ils ont obtenus par le passé en utilisant la force ou la menace. Ils auront aussi à explorer et apprendre les conséquences et les torts qu'ils ont causés à leur conjointe et à leurs enfants. En groupe, chaque homme aura aussi à élaborer son propre plan de responsabilité.

Ce plan de responsabilité consiste en une série d'actions concrètes et personnalisées, que l'homme s'engage à appliquer afin d'être à l'écoute des besoins, des droits et de la sécurité pour vous et vos enfants. Il est à noter que ces plans peuvent s'améliorer d'une fois à l'autre, par contre, certains hommes ne respectent pas leur engagement et leur plan de responsabilité.

Comment savoir s'il a changé?

Voici quelques questions qui pourront vous aider à évaluer si son comportement a suffisamment changé pour que vous puissiez vous sentir en sécurité avec lui.

- A-t-il cessé d'être violent ou d'être menaçant envers moi et envers les autres?
- Est-ce que j'ai peur en sa présence?
- Est-il capable de se fâcher sans devenir verbalement et physiquement abusif?
- Suis-je capable d'exprimer ma colère envers lui sans qu'il m'attaque?
- Est-il capable de m'entendre et de respecter ce que je dis même s'il n'est pas d'accord avec moi?
- Peut-il négocier avec moi sans tenter de m'accuser ou de me contrôler?
- Respecte-t-il mon droit de dire non?
- Est-il capable d'exprimer ses sentiments la plupart du temps?
- Est-il capable d'exprimer des sentiments autres que la colère?
- Me rend-t-il encore responsable de sa colère et de ses frustrations?
- Respecte-t-il mon droit d'être différente et de prendre mes propres décisions?
- Suis-je respectée et écoutée lorsque je veux parler?
- Puis-je sortir, aller aux études, accéder à un emploi sans avoir à obtenir son consentement?

Le 1990

Bonjour,

Par la présente, nous tenons à vous aviser que votre conjoint ou ex-conjoint a cessé de participer aux rencontres d'intervention de groupe de C-TA-C.

Cette information vous permettra de réagir en conséquence et de prendre les mesures nécessaires à votre sécurité et à celle de vos enfants si votre situation l'exige.

AG/dm

Anne Gauthier,
animatrice C-TA-C

Rapport d'évaluation

Nom du participant

Date

	1	2	3
L'apprentissage visé par le programme	Les animateurs identifient des acquis suffisants chez le participant au niveau de l'apprentissage visé au début du programme	Le participant reconnaît qu'il doit faire des apprentissages parce qu'il a un problème	Le participant s'implique et fait des apprentissages dans une démarche de changement
1. Identifier et dénoncer ses agirs violents et contrôlants face à sa partenaire	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
2. Accepter d'être confronté sur les actes, opinions et attitudes qu'il choisit	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
3. Identifier et conscientiser les conséquences et les torts causés à sa conjointe et/ou aux enfants	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez

Nom du participant

Date

4	5	6
L'apprentissage visé par le programme	Les apprentissages sont significatifs et démontrent une amorce de changement	Les changements de comportements sont maintenus de façon stable en cours de programme	Objectif et recommandation en rapport avec l'apprentissage
1 Identifier et dénoncer ses agirs violents et contrôlants face à sa partenaire	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
2	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
3 Identifier et conscientiser les conséquences et les torts causés à sa conjointe et/ou aux enfants	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	

Nom du participant

Date

L'apprentissage visé par le programme	1 Les animateurs identifient des acquis suffisants chez le participant au niveau de l'apprentissage visé au début du programme	2 Le participant reconnaît qu'il doit faire des apprentissages parce qu'il a un problème	3 Le participant s'implique et fait des apprentissages dans une démarche de changement
4 **Identifier et conscientiser les présumés gains et privilèges obtenus en utilisant la force et la menace**	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
5 **Apprendre à identifier son cycle de violence et à agir sur celui-ci par la responsabilisation personnelle**	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
6 **Apprendre à faire des actions concrètes et personnalisées afin d'être à l'écoute des besoins de sa partenaire**	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez

Nom du participant

Date

3 L'apprentissage visé par le programme	4 Les apprentissages sont signalétiés et démontrent une amorce de changement	5 Les changements de comportements sont maintenus de façon stable en cours de programme	6 Objectif et recommandation en rapport avec l'apprentissage
4 Identifier et conscientiser les présumés gains et privilèges obtenus en utilisant la force et la menace	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
5 Apprendre à identifier un cycle de violence et à agir sur celui-ci par la responsabilisation personnelle	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
6 Apprendre à faire des actions concrètes et personnalisées afin d'être à l'écoute des besoins de sa partenaire	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	

Nom du participant

Date

L'apprentissage visé par le programme	1 Les animateurs identifient des acquis suffisants chez le participant au niveau de l'apprentissage visé au début du programme	2 Le participant reconnaît qu'il doit faire des apprentissages parce qu'il a un problème	3 Le participant s'implique et fait des apprentissages dans une démarche de changement
7 Apprendre à faire des actions concrètes pour assurer la sécurité de sa partenaire et/ou de ses enfants	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
8 Apprendre à respecter les points de vue, décisions et agirs de sa partenaire comme faisant partie de ses droits	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
9 Arrêter les attitudes et comportements méprisants et apprendre à reconnaître la valeur et les capacités individuelles de sa partenaire	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez

Nom du participant

Date

4	5	6
L'apprentissage visé par le programme	Les apprentissages sont significatifs et démontrent une amorce de changement	Les changements de comportements sont maintenus de façon stable en cours de programme	Objectif et recommandation en rapport avec l'apprentissage
7 Apprendre à faire des actions concrètes pour assurer la sécurité de sa partenaire et/ou de ses enfants	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
8 Apprendre à respecter les points de vue, décisions et agirs de sa partenaire comme faisant partie de ses droits	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
9 Arrêter les attitudes et comportements méprisants et apprendre à reconnaître la valeur et les capacités individuelles de sa partenaire	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	

Nom du participant

Date

L'apprentissage visé par le programme	1 Les animateurs décelaient des acquis suffisants chez le participant au niveau de l'apprentissage visé au début du programme	2 Le participant reconnaît qu'il doit faire des apprentissages parce qu'il a un problème	3 Le participant s'implique et fait des apprentissages dans une démarche de changement
10 **Apprendre à participer à un partage équitable des responsabilités parentales et/ou familiales avec sa partenaire**	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
11 **Apprendre à se motiver à poursuivre la recherche d'une relation plus égalitaire avec sa partenaire**	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez
12 **Apprendre à agir sur la dépendance affective face à sa partenaire en faisant des actions concrètes**	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez

Nom du participant

Date

3 L'apprentissage visé par le programme	4 Les apprentissages sont significatifs et démontrent une amorce de changement	5 Les changements de comportements sont maintenus de façon stable en cours de programme	6 Objectif et recommandation en rapport avec l'apprentissage
10 Apprendre à participer à un partage équitable des responsabilités parentales et/ou familiales avec sa partenaire	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
11 Apprendre à se motiver à poursuivre la recherche d'une relation plus égalitaire avec sa partenaire	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	
12 Apprendre à agir sur la dépendance affective face à sa partenaire en faisant des actions contraires	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	Oui ☐ Non ☐ Expliquez	

Plan d'intervention individualisé (PII)

Objectif

Le plan d'intervention individualisé permet, en début de programme, de préciser les éléments prioritaires à poursuivre, de façon individuelle, avec chaque participant. Le PII permet également de centrer l'intervention, lors de rencontres de groupe, de façon à faire cheminer chaque individu selon ses besoins et difficultés.

Fonction

Le PII est un outil d'évaluation et doit, par conséquent, être révisé à la mi-session ainsi qu'à la fin du programme d'aide et d'intervention.

Commentaires et observations

(Compte rendu de l'évolution du participant en rapport avec les apprentissages visés par le programme).

Intervention préconisée lors des rencontres

(Cheminement proposé afin de permettre l'atteinte des objectifs ou apprentissage visés)

Intervention préconisée hors programme

1. Changement de situation (démarche de médiation, hospitalisation, etc.);
2. Traitement médical;
3. Évaluation psychologique;
4. Psychothérapie individuelle;
5. Thérapie conjugale et familiale;
6. Thérapie de groupe;
7. Référence à un centre traitant en toxicomanie;
8. Cours d'alphabétisation;
9. Autres propositions.

Annexe 3

Numéro du questionnaire : _____

Date : _____

Participation au groupe : Oui ☐ Non ☐

1. Identification du client

1. Ville : _____
2. Âge : _____
3. Scolarité : _____
4. Qui vous a référé au groupe?

_____

nom profession N° tél. et/ou adresse

5. Êtes-vous présentement ou avez-vous déjà été suivi par un professionnel de la santé et/ou des services sociaux (travailleur social, psychologue, psychiatre, médecin, etc.)?

_____

_____

_____

nom profession N° tél. et/ou adresse

6. Faites-vous présentement l'objet de poursuite judiciaire?

Oui ☐ Non ☐

7. Faites-vous présentement l'objet de mesure de probation?

Oui ☐ Non ☐

8. Avez-vous un casier judiciaire?

Oui ☐ Non ☐

9. Êtes-vous présentement en attente de sentence?

Oui ☐ Non ☐

10. Pour quelles raisons? _____

_____

_____

11. Salaire approximatif?

_____ _____

2. Autres informations sur le client

1. Avez-vous déjà songé au suicide?

Oui ☐ Non ☐

2. Si oui, avez-vous déjà fait une tentative?

Oui ☐ Non ☐

3. Prenez-vous actuellement des médicaments?

Oui ☐ Non ☐

4. Quel est le laps de temps qui s'écoule entre chaque épisode de violence? _____

_____

3. Antécédents familiaux

1. Durant votre enfance avez-vous été victime de violence?

Verbale ☐ psychologique ☐
Physique ☐ sexuelle ☐

Si oui, précisez : _____

_____

_____

2. Lors de votre enfance et de votre adolescence, sentiez-vous que votre famille était différente des autres?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez _____

_____

_____

3. À quel âge avez-vous quitté le domicile de vos parents? _____

4. Pour quelle raison avez-vous quitté? _____

_____

_____

5. Au moment de quitter la demeure familiale, vos parents vivaient-ils ensemble?

Oui ☐ Non ☐

Si non, précisez _____

6. Quel genre d'homme était votre père? _____

_____

_____

7. Quel genre de personne était votre mère? _____

_____

_____

8. Combien de frère et de soeur avez-vous? _____

Frère : _____ Soeur : _____

9. Avez-vous des contacts réguliers et significatifs avec l'un ou l'autre des membres de votre famille?

Oui ☐ Non ☐

Précisez _____

_____

_____

4. Données conjugales et familiales

1. Données concernant les conjointes

	Conjointe actuelle ou dernière conjointe	Autre conjointe
Age		
Scolarité		
Durée de la relation		
Avez-vous eu des enfants avec cette conjointe? (Si oui, nommez-les)		
Avez-vous déjà été violent avec cette conjointe? Si oui, nommez les formes de violence (physique, psychologique, verbale, sexuelle)		
Avez-vous été violent avec cette conjointe alors qu'elle était enceinte?		
Votre conjointe a-t-elle déjà quitté la maison à cause de la violence?		
Avez-vous déjà été violent alors que vous étiez sous l'influence de l'alcool et/ou la drogue?		
Avez-vous déjà forcé votre partenaire à avoir des relations sexuelles?		

2. Données concernant les enfants

	Nom	Nom	Nom
Fait-il l'objet d'une mesure de placement ou de protection sociale? Si oui, laquelle?			
Est-il suivi par un professionnel de la santé ou des services sociaux? Si oui, par qui?			
Prend-t-il des médicaments? Si oui, pour quelle maladie?			
A-t-il déjà été victime de violence? Si oui, quelle forme de violence? Par qui?			
A-t-il déjà été abusé sexuellement? Si oui, par qui?			
Y a-t-il eu dénonciation de l'abus? Si oui, par qui?			
A-t-il des problèmes de comportement à l'école? À la maison?			
A-t-il des problèmes d'apprentissage? Si oui, depuis quand?			
Avez-vous la garde légale de votre enfant? Si non, qui en a la garde?			
À quelle fréquence voyez-vous votre enfant?			

5. Situation de violence

1. Échelle des tactiques utilisées (violence du client)

Vous arrive-t-il de :

	Conjointe	Fréquence*	Enfant	Fréquence*
Injurier				
Cracher				
Empêcher la réplique				
Empoigner, retenir, attacher, séquestrer				
Pincer, tirer les cheveux				
Griffer, taper				
Égratigner				
Donner un coup de poing				
Donner un coup de pied				
Menacer avec une arme				
Menacer de mort				
Utiliser une arme				
Briser des objets				
Crier				
Étouffer				
Rendre inconscient				
Battre				
Brûler, ébouillanter				
Empêcher de dormir				
Contrôler financièrement/ l'argent de poche				
Imposer des relations sexuelles				

* Fréquence : Indiquez 1. Souvent; 2. Quelques fois; 3. Rarement; 4. Jamais

6. Questions générales d'évaluation

1. Vous considérez-vous comme une personne violente?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez _____

_____

2. À votre avis, est-ce que votre conjointe est normale?

Oui ☐ Non ☐

Si non, précisez _____

_____

3. Est-ce que vos enfants ont des comportements violents?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez _____

_____

4. À votre avis, vos enfants sont-ils normaux?

Oui ☐ Non ☐

Si non, précisez _____

_____

7. Relations interpersonnelles

1. Est-ce qu'il y avait des disputes avec votre partenaire au sujet du partage des tâches domestiques?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez _____

_____

2. Dans la violence survenue dans votre relation actuelle, quelle part de responsabilité vous revient et quelle part revient à votre conjointe?

Votre conjointe (%) : _____

Vous (%) : _____

3. Croyez-vous que votre partenaire vous provoque?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, de quelle façon? _____

_____

_____

4. Avez-vous déjà été violent avec d'autres personnes que votre partenaire?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, dans quelles circonstances? _____

_____

_____

5. Avez-vous déjà vécu une relation amicale significative?

Oui ☐ Non ☐

Précisez _____

_____

_____